



**CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES
D'ASSURANCES (CIMA)
INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES (IIA)**

BP : 1575 Yaoundé – Cameroun
Tel : (+237) 22 20 71 52 – Fax : (+237) 22 20 71 51
iaa@iiacameroun.com / www.iiacameroun.com



**MEMOIRE DE FIN D'ETUDES
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES
SPECIALISEES EN ASSURANCES (DESS-A)**

(CYCLE III 20° Promotion 2010-2012)

Thème :

**LES ENJEUX DE LA
COUVERTURE DES RISQUES
AGRICOLES DANS L'ESPACE
CIMA : CAS DE LA RCA**

Présenté et soutenu par :

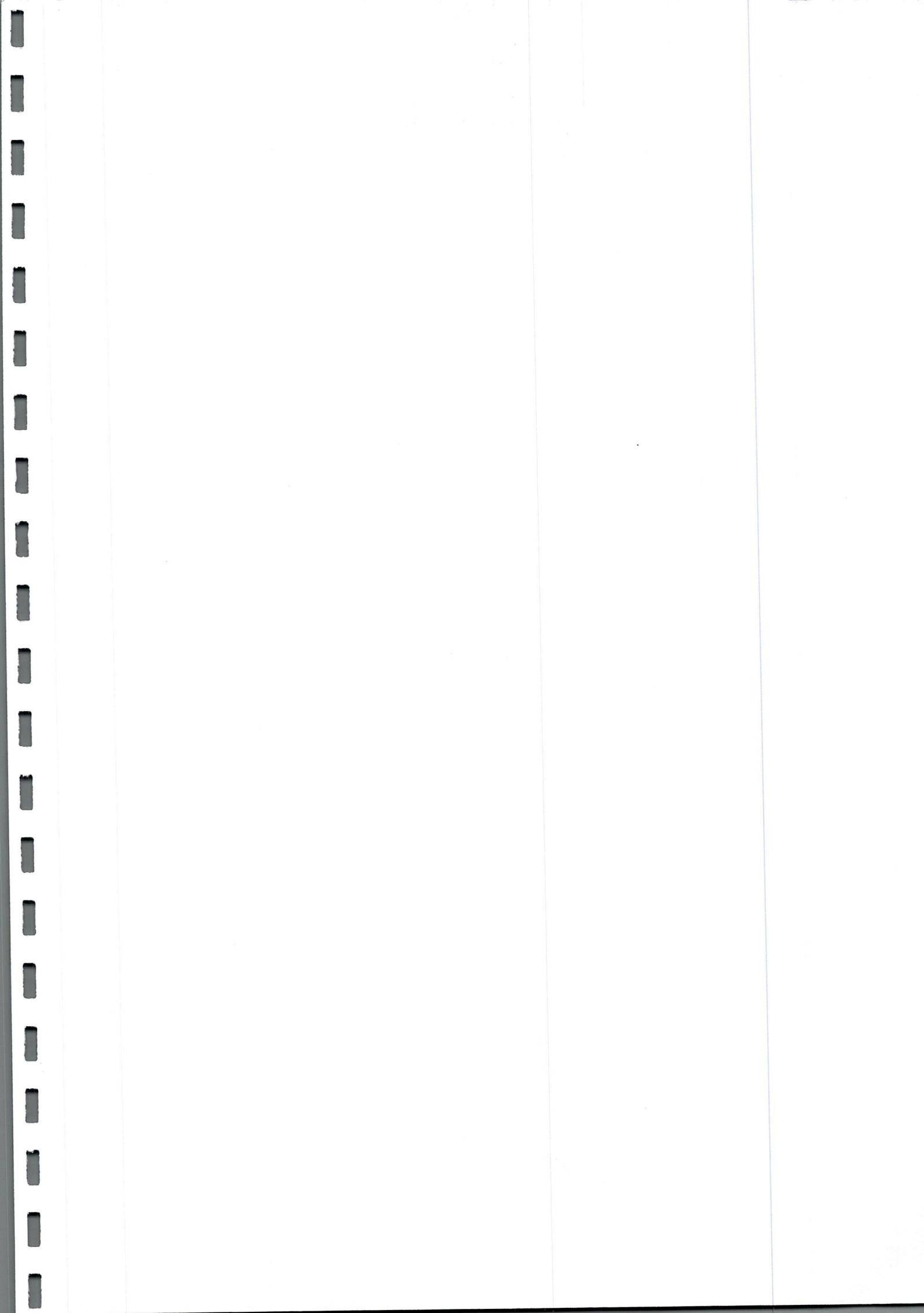
M. BEANAM Marien Jackson

Sous la Direction de Mr :

M. KONGO BONDJO Samuel

Professeur à l'IIA.

Novembre 2012



DEDICACE

A

- Mon père Monsieur BEANAM Jacques tu m'as toujours dit que l'instruction complète l'éducation. C'est la raison pour laquelle tu m'as mis à l'école. Reçois à travers ce mémoire l'expression de mes remerciements.

- Ma Mère Madame BEANAM « née » KONGANA Monique ce mémoire est également le tien merci infiniment pour l'éducation que tu n'as cessé de m'inculquer.

- Mes frères et sœurs cadets, Dior, Hervé et Christ BEANAM, afin que vous soyez fermes dans la vie.

- Ma sœur cadette, la regrettée BEANAM Aude Estelle, que ce mémoire immortalise ton âme.

Enfin, à ma très belle patrie la République Centrafricaine. Tu as beaucoup souffert des soubresauts de la démocratie : cause de la sous alimentation. Que la paix règne dans ce pays.

REMERCIEMENTS

Qu'il nous soit permis de témoigner à travers ce travail de mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurances notre profonde gratitude à :

La Compagnie Allianz Assurances de Centrafrique qui a accepté de nous prendre en stage ainsi qu'à tout le personnel de son institution qui nous a réservé un accueil exceptionnel ;

Tout le personnel aussi bien administratif qu'enseignant de l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé particulièrement à monsieur KONGO BONDJO Samuel qui, en dépit de ses multiples tâches nous a activement aidé tant par ses contributions que par ses conseils ;

Mesdames et Messieurs : KOFESSIO Antoinette, NGOZZO Félicité Angèle, GANDA MAGA GALI, Directeur Administratif et Financier de l'IIA, MANDAMAWA Rolande Marcelle, WAÏGAÏ DE GOÏZMAÏ qui nous ont apporté un soutien indéfectible à notre formation.

Tous les parents, amis et connaissances qui, de près ou de loin ont efficacement contribué tant sur le plan matériel que financier et moral à la réalisation de ce deuxième travail de recherche

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP :	Afrique Caraïbe Pacifique
CFA :	Colonie Française d'Afrique
CIMA :	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FANAF :	Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africain
FAO :	Food Agricultural Organisation
GIEC :	Groupement Intergouvernemental d'Export sur l'Evolution du climat
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMC :	Organisation Mondiale du commerce
ONCPA :	Office National de Commercialisation des Produits Agricoles
OPAM :	Office des Produits Alimentaires du Mali
PAC :	Politique Agricole Commune
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PIB :	Produit Intérieur Brut
RCA :	République Centrafricaine
SOCADA :	Société Centrafricaine de Développement Agricole
STABEX :	Système de Stabilisation des Recettes d'Exploitation
UE :	Union Européenne

LISTE DES TABLEAUX

1. Evolution des principales productions (en millier de tonnes)
2. Pluviométrie dans le Nord –Ouest de la République Centrafricaine

RESUME

Trois milliards d'êtres humains sur les six(6) que compte la planète vivent de l'agriculture. En République Centrafricaine, la production agricole est essentiellement pluviale et est destinée à l'autoconsommation avec des déficits sans cesse croissants. La production nationale étant insuffisante, les importations alimentaires sont d'année en année sans cesse croissantes, mais restent insuffisantes pour assurer la sécurité alimentaire. Signalons que beaucoup de capitaux sous forme d'aides ou de subventions sont alloués vers le monde rural afin de promouvoir l'agriculture, notamment la sécurité alimentaire des Centrafricains.

Mais, venant de l'Etat à travers ses organismes n'ont pas généré les effets escomptés à savoir l'augmentation de la production tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Le poids de l'agriculture dans l'économie des Etats de la CIMA en général et de la République Centrafricaine en particulier est si important que toute sécurisation passe par une pénétration de ce secteur. Pays classé parmi les plus pauvres du monde, la République Centrafricaine possède en apparence de nombreux atouts dans le domaine de la production alimentaire ; de bonnes conditions climatiques, de sérieux problèmes. Toutefois, les possibilités existent pour le développement son agriculture, mais les zones rurales sont médiocrement intégrées à l'économie nationale. Pour cela, l'intervention publique s'impose, notamment dans deux domaines : la financiarisation de l'agriculture à travers la micro-assurance par exemple et les subventions éventuelles aux pertes d'exploitation mortalité bétail. Le renforcement de la production des exploitations à résister aux accidents climatiques présente un double intérêt : il consolide les filières de productions et de mises en marché des produits agricoles ; il contribue à réduire les déséquilibres économiques et sociaux affectant les territoires ruraux. Cette double dimension justifie que les modalités d'une intervention publique en faveur de l'assurance agricole puissent faire l'objet d'un examen concerté associant l'Etat et les Directions Nationales des Assurances. La couverture des risques agricoles est une nécessité à la fois pour les acteurs économiques et l'Etat. S'agissant de l'Etat, il doit garantir aux agriculteurs un accès équitable aux dispositifs de gestion et de couverture du risque et par conséquent soutenir les actions de recherche et de formation dans ce domaine. Les agriculteurs eux-mêmes, devraient être mieux formés à la gestion des risques pour une meilleure couverture et connaissance du risque. La gestion des risques agricoles doit être abordée de façon solidaire, sur la base du dialogue et de la concertation depuis l'unité de production jusqu'à la société toute entière dans laquelle s'inscrivent les activités agricoles et pastorales.

ABSTRACT

Three billion people on six (6) that has the world live on agriculture. Central African Republic, agricultural production is mainly rainfed and is intended for consumption with ever-increasing deficits. National production is insufficient food imports year by year continually increasing, but still insufficient to ensure food security. Note that many capitals in the form of grants or subsidies are allocated to rural areas to promote agriculture, including food security of Central.

But from the state through its agencies have not produced the desired effect i.e. increased production both quantitatively and qualitatively. The importance of agriculture in the economy of the United CIMA in general and the Central African Republic in particular is so important that any security through penetration of this sector.

Countries ranked among the worlds poorest, the Central African Republic has seemingly many advantages in the field of food production of good weather, serious problems. However, opportunities exist to develop its agriculture, but rural areas are poorly integrated into the national economy.

To this end, public intervention is required, particularly in two areas: the financialization of agriculture through micro-insurance for example and any subsidies to operating losses livestock mortality. The strengthening of farm production to withstand severe climatic presents a double interest: it consolidates production networks and marketed agricultural products; it helps to reduce economic and social disparities affecting rural areas. This double dimension justifies the modalities of public intervention in favor of agricultural insurance can be a collaborative review involving the State and National Insurance Directorates.

Coverage of agricultural risks is a necessity for both economic actors and the state. Regarding the state must guarantee farmers fair access management systems and risk hedging and therefore support actions of research and training in this area.

Farmers themselves should be better trained in risk management for better coverage that has multiple aspects: knowledge of yield risk and price using existing tools, access to information etc. The agricultural risk management must be addressed in solidarity and coordination based on dialogue and consultation from the production unit to the whole society in which part of the agricultural and pastoral activities.

SOMMAIRE

DEDICACES	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
RESUME	v
ABSTRACT.....	vi
SOMMAIRE.....	vii
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATION DES RISQUES AGRICOLES.....	7
Chapitre 1 : Présentation de l’agriculture centrafricaine.....	8
Chapitre 2 : Les risques liés aux activités agricoles.....	19
DEUXIEME PARTIE : LES SOLUTIONS DE COUVERTURE EN ASSURANCE.....	31
Chapitre 1 : Le choix des stratégies et systèmes d’assurances agricoles	32
Chapitre 2 : Le rôle des pouvoirs publics.....	41
CONCLUSION.....	51
BIBLIOGRAPHIE.....	55
ANNEXES.....	57
TABLES DES MATIERES.....	58

INTRODUCTION

Trois milliards d'êtres humains sur les six que compte la planète vivent de l'agriculture. Selon la Banque mondiale, ce secteur peut représenter jusqu'à 40 % du PIB de pays tels que les Etats sahéliens. Plus des trois quarts des habitants pauvres des pays en développement vivent en zones rurales et la subsistance de la plupart d'entre eux dépend de l'agriculture¹. Les personnes extrêmement pauvres dépensent plus de la moitié de leurs revenus pour se procurer (ou produire) des aliments de base, qui constituent plus des deux tiers de leur consommation en calories.

Agir sur l'agriculture, c'est agir de manière unique sur la pauvreté. Si l'ensemble des activités économiques sont soumises à diverses sources d'aléas, l'agriculture représente un secteur particulier. Elle est soumise à de nombreux risques, en particulier les aléas climatiques et la volatilité des prix sur les marchés. Ces risques engendrent une variabilité relativement forte des résultats, tant en termes quantitatifs que qualitatifs.

En effet, le climat, les maladies et d'autres calamités naturelles peuvent compromettre le rendement des récoltes. Selon le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), l'agriculture est l'un des secteurs les plus menacés par le changement climatique. Quant à la volatilité des prix des intrants et des produits agricoles, elle soumet également l'agriculteur à des revenus très aléatoires. Afin de stabiliser leurs revenus, les agriculteurs et la société dans son ensemble sont amenés à mettre en place des outils publics ou privés de gestion des risques agricoles.

Dans les pays en développement, le processus d'adaptation aux incertitudes causées par la volatilité des prix et le changement climatique se heurtent à des contraintes structurelles fortes, en particulier en termes d'accès aux services financiers et à des politiques publiques peu ou difficilement adaptées. En effet, l'accès au financement constitue un élément décisif dans le devenir du secteur agricole des Etats de la CIMA. Or, l'offre de services financiers disponibles pour les agriculteurs est encore limitée et(ou) inadaptée, à cause des risques spécifiques inhérents au secteur agricole.

Compte tenu de l'importance de l'agriculture pour ces Etats, en particulier au regard de la sécurité alimentaire, la réduction de l'exposition des producteurs aux risques liés à la

¹ Selon les estimations, l'agriculture offre un moyen de subsistance à 86 % des populations rurales. Elle emploie 1,3 milliard de petits paysans et de ruraux sans terres, elle assure une « *protection sociale financée par la ferme* » lorsque des chocs se produisent dans les espaces urbains, et elle est la base de communautés rurales viables. Sur les 5,5 milliards d'habitants du monde en développement, 3 milliards, soit près de la moitié de l'humanité, vivent dans des espaces ruraux ; selon les estimations, 2,5 milliards de ces derniers sont membres de ménages exerçant des activités agricoles et 1,5 milliard appartient à des ménages de petits exploitants (Banque mondiale, 2007).

volatilité des prix et à la variabilité climatique accrue est un enjeu majeur, en termes d'aide au développement et de coopération internationale.

Face aux risques climatiques, deux stratégies sont généralement mises en œuvre.² La première consiste à agir en prévention à l'aléa climatique. Différentes techniques agricoles permettent d'être moins dépendant des conditions climatiques : irrigation et drainage, utilisation de variétés adaptées à l'environnement local, lutte contre l'érosion des terres, etc. Ces actions de nature *ex ante* évitent ou limitent une trop grande variation des productions. Elles peuvent être mises en œuvre par des acteurs publics (dans le cadre d'infrastructures d'irrigation, par exemple) ou privés (les agriculteurs, les organisations professionnelles agricoles).

La deuxième stratégie consiste à agir en réaction à un aléa climatique pour préserver le revenu de l'agriculteur. Il s'agit alors de compenser la perte de revenu liée à la diminution de la production (en quantité ou en qualité) du fait de l'aléa climatique. L'intervention peut également être publique (par exemple, compensation lors d'une catastrophe naturelle) ou privée (par exemple, assurance récolte). Ainsi, l'une des préoccupations des pouvoirs publics consiste à prémunir la société contre les risques d'éventuelles pénuries agroalimentaires. Cette contrainte première implique souvent des choix entre protectionnisme ou libre-échange, entre diversification des productions pour le marché intérieur ou une spécialisation agro exportatrice qui tienne compte des avantages comparatifs dont bénéficie le pays. L'activité des agriculteurs est protégée afin de garantir un niveau de production.

Les économies africaines ont toujours été tributaires de leur agriculture. Après les indépendances, la vente des produits agricoles de rente de source importante de devises, a mis entre les mains des pouvoirs publics un important instrument de développement.

Dans les années 80 où l'on croyait l'Afrique sortir de son sous développement, les produits agricoles de rente ont connu de fortes méventes à cause de la venue sur le marché des produits « bon marché » des pays du Sud-est Asiatique.

Cette concurrence a donné aux pays africains un rhume carabiné. Il a fallu recourir à la dévaluation des monnaies en l'occurrence le franc cfa pour voir les ventes reprendre.

En outre, il faut prendre en bonne place la filière des produits agricoles dits vivriers qui, sur d'autres plans constitue une source importante de devises et un instrument de production alimentaire.

² Cette typologie est inspirée des travaux du consortium Ecart sur la gestion du risque prix (Ecart, 2009).

Aux aléas climatiques traditionnels se sont ajoutées récemment, en liaison avec la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), les fluctuations des prix de marché. Le secteur agricole est également soumis à des crises sanitaires et peut être tenu responsable de certains dommages à l'environnement, même s'il contribue également à résoudre d'autres problèmes environnementaux. Les instruments de gestion des risques sont très divers.

Une question essentielle est celle du rôle de l'Etat, souvent considéré comme « l'assureur de dernier ressort » pour les risques qui ne peuvent pas être couverts (ou pas complètement) par le secteur privé.

Le terme de « risque » peut prêter à confusion, en raison de sa connotation négative. Il ne peut être dissocié des opportunités offertes par les modifications de l'environnement économique et politique. A cet effet le risque ne doit pas être perçu de façon uniquement négative, ni appeler systématiquement de réponse défensive, mais doit être considéré également comme un vecteur d'opportunité. Il ne faut donc pas confondre les notions de risque et de crise.

L'agriculture est l'activité première pour plus de 60% de la population active africaine. Elle représente 30% de la richesse nationale mesurée par le produit intérieur brut (PIB) de bon nombre de pays africains subsahariens et procure plus de 15% des recettes d'exportation des pays africains. L'agriculture couvre plus de 75% des besoins alimentaires des pays africains. Elle dépend à plus de 95% des eaux de pluie. Les évolutions climatiques constituent une grave menace pour l'agriculture au sens large à raison de leur impact sur les productions et les rendements.³

L'assurance agricole se décline en deux composantes : d'abord elle sert de contribution à la réduction de la pauvreté ; efficience et équité de la dépense publique ; ensuite elle est un outil de réduction de la vulnérabilité des agriculteurs aux aléas ; augmentation des productions agricoles et de la sécurité alimentaire ; stabilisation et croissance des revenus des agriculteurs. (Résultat attendu) Développement de l'investissement agricole et du crédit agricole ; contribution à la modernisation de l'agriculture ; développement du marché de l'assurance.

Située au cœur du continent africain, avec une superficie de 623000 km² la République centrafricaine (RCA) est un pays enclavé n'ayant aucun accès à la mer. En 2005, la population était estimée à plus de 4 millions et reste majoritairement rurale (56%)⁴.

³ Revue semestrielle « Afrique Assurance » n° 003 de février 2012, P 28

⁴ Ministère du Plan, de l'Economie et du Budget : Résultat du Recensement Général de la Population par Habitation (RGPH) du 8 au 22 Décembre 2003.

La production agricole essentiellement pluviale est destinée à l'autoconsommation avec des déficits alimentaires sans cesse croissants dus à l'insuffisance de la production nationale. Les importations alimentaires sont d'année en année croissantes ; mais, restent insuffisantes pour assurer la sécurité alimentaire de la population centrafricaine et la sous-nutrition concernait en 2001-2003 44% de la population.⁵

Au cours de ces cinq dernières années, le gouvernement centrafricain, avec l'appui des bailleurs de fonds et institutions internationales, a élaboré des politiques et stratégies de développement des secteurs stratégiques tels que l'eau, l'agriculture et l'énergie ce qui pourrait permettre une reprise de l'assistance extérieure. Pour les secteurs de l'agriculture notamment il est prévu l'accroissement de l'investissement dans le sous-secteur y compris l'agriculture irriguée à moyen terme.

L'économie centrafricaine repose en partie sur le secteur agricole qui emploie près de 68% de la population active et représente 56% au produit intérieur brut (PIB) en 2005-2006.⁶

Bien qu'une partie de la production agricole soit destinée à l'exportation (le coton, le café et le tabac), ce secteur reste marqué par l'autosubsistance : environ 60%⁷ des productions vivrières sont destinées à l'autoconsommation. La principale culture vivrière est le manioc, qui est inclu dans la plupart des assolements, suivi de l'arachide, des céréales (maïs, mil, sorgho, riz), du sésame, des courges, des légumes secs et des bananes.

L'impact négatif de la réforme agraire de 1970 sur les cultures vivrières, la fluctuation des prix des cultures d'exportation et la grave crise économique et financière des années 1990 à 1993 avaient anéanti une agriculture déjà essoufflée et peu productive.

Sous l'impulsion en 1993 du redressement des cours mondiaux du café et du coton et de la dévaluation du franc CFA, la reprise est effective depuis 1994. Le secteur agricole est cependant indirectement affecté par les mutineries qui ont interrompu l'assistance traditionnelle de l'État en matière d'intrants et de crédits d'accompagnement et par l'effet de la baisse des activités de commercialisation et de transport des produits vivriers et d'exportation.

L'activité agricole en milieu rural, malgré les conditions agro-écologiques favorables dont elle bénéficie, présente des performances très faibles. Pendant trois décennies, les sous-secteurs agriculture et élevage ont connu une croissance annuelle moyenne faible. Irrigation et contrôle de l'eau.

⁵ Op. Cit

⁶ AQUASTAT – Système d'information de la FAO sur l'eau et l'agriculture.

⁷ Op. Cit

Le potentiel irrigable n'a pas encore été inventorié mais l'importance des plaines alluviales hydro morphes permet de l'estimer à quelques 1,9 millions ha. Selon les estimations de la FAO AQUASTAT en 1987, la superficie irriguée était de 135 ha soit 0,01% de la surface cultivée, la superficie totale avec contrôle de l'eau est estimée à 635 ha. Selon le Ministère de l'Agriculture centrafricain, la superficie irriguée aurait atteint environ 225 ha en 1996⁸.

La production irriguée occupe donc une place insignifiante dans l'agriculture

D'une manière générale la valorisation des ressources en eau est très limitée en République Centrafricaine.

Ce faible niveau de développement de l'hydraulique agricole est dû au fait que la pluviométrie annuelle est suffisante pour le développement des cultures et que le problème de maîtrise de l'eau ne représente pas une contrainte majeure pour la quasi-totalité des producteurs agricoles. Les types d'aménagements hydro agricoles existants utilisés par les producteurs sont des aménagements simples constitués d'ouvrages traditionnels et d'ouvrages améliorés (puits busés, barrage amélioré en béton avec régulateur de débit, vanne de distribution améliorée, ouvrage de dérivation en matériaux locaux).

De 1990 à 1992, le nombre de personnes sous-alimentées et leur proportion par rapport à la population totale étaient respectivement de 1,5 million et 50%.⁹ Les chiffres correspondants pour 2001-2003 étaient 1,6 million et 44%.¹⁰

En octobre 2002 et mars 2003, la situation a été aggravée par les troubles politico-militaires qui ont secoué le pays. Ceux-ci ont occasionné entre autres des déplacements massifs de population, tant à l'intérieur du pays que vers les pays voisins, d'importants dommages matériels et des destructions de moyens de productions chez les ruraux, en particulier dans la partie nord-ouest, considérée comme le grenier du pays.

La dernière évaluation réalisée de mars à mai 2004 par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) fait état d'une dégradation continue de la situation au regard de la sécurité alimentaire. Alors que dire de l'agriculture centrafricaine ? Comment se présente t-elle ? Quels sont ses problèmes ? Auxquels risques est-elle exposée ? Comment les Assureurs peuvent t-ils contribuer à sa relance ? Par quel moyen ? Quelles sont les mécanismes de couverture envisageables en Assurance ? Comment l'Etat peut-il y contribuer ? De quelle manière ?

Toute cette série de questions traite de la problématique des enjeux de la couverture des risques agricoles qui, de l'avis des observateurs sont exposés à la merci de la nature et

⁸ AQUASTAT – Système d'information de la FAO sur l'eau et l'agriculture en RCA.

⁹ AQUASTAT – Système d'information de la FAO sur l'eau et l'agriculture en RCA

¹⁰ Op. Cit

manifeste l'intérêt du choix de ce sujet.

En effet l'économie centrafricaine est tributaire en partie de son agriculture. Beaucoup de capitaux sous forme d'aides ou de subventions, de prêts ainsi que plusieurs formules de sécurité sur le plan social sont allés vers le monde rural. Mais venant de l'Etat à travers ses organismes ont plutôt rendu les paysans paresseux. Les montants alloués n'ont pas généré les effets escomptés (l'augmentation de la production tant sur le plan quantitatif et qualitatif, le remboursement des prêts pour la constitution des fonds).

Pour traiter le sujet, une revue de littérature en général et traitant des enjeux de la couverture des risques agricoles est nécessaire.

D'une manière générale, la fin des années 1990 a été synonyme d'un des engagements publics dans les pays en développement, et donc d'une nécessité de l'intervention d'autres acteurs afin de gérer le risque agricole. Il s'agit tout d'abord d'identifier les risques auxquels sont confrontés les agriculteurs (**Première partie**). Par ailleurs l'innovation financière a permis de mettre au point de nouvelles méthodes de couverture, mais elle rend moins transparente l'architecture globale du système(**deuxième partie**). Une autre question essentielle est celle de savoir si le porteur final du risque est vraiment en mesure d'en supporter le coût.

Les conséquences économiques et sociales du risque et de la gestion du risque sont multiples et profondes. Un enjeu majeur est de concilier protection contre les aléas et croissance économique, sachant qu'une gestion adéquate des risques est indispensable pour favoriser la compétitivité des entreprises mais qu'une trop grande protection peut inhiber leur dynamisme.

PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATION DES RISQUES AGRICOLES

L'agriculture centrafricaine nourrit plus de la moitié de la population ; mais elle est confrontée à une série de contraintes qui concourent largement à sa faible productivité et dont l'analyse des risques qui y sont liés (**chapitre 2**) nécessite au préalable qu'elle soit présentée (**chapitre 1**). Bien que disposant de nombreux atouts sur lesquels peut s'appuyer le développement agricole, de nombreuses contraintes économiques sapent l'agriculture centrafricaine : contraintes d'ordre économique (baisse du revenu réel des paysans provoqué par une faible productivité et une faible accessibilité de la production au marché) politiques (échec des politiques agricoles) et organisationnel (faible niveau organisationnel des producteurs).

Chapitre 1 : Présentation de l'agriculture centrafricaine

Le climat centrafricain est placé sous l'influence de deux centres de hautes pressions qui commandent la situation climatique de toute l'Afrique centrale et occidentale. Le régime des précipitations n'est pas homogène. Ailleurs, il peut pleuvoir en toute saison (cas des villes du Sud-est) avec un ou deux pointes selon les saisons. C'est dire que le climat centrafricain est plutôt favorable à une agriculture sous pluies à cycle végétatif assez long. Il n'empêche que le recule sensible de la forêt et l'apparent affaiblissement des apports pluviométriques peuvent à juste titre inquiéter ceux qui sont attachés à l'équilibre du milieu. La végétation présente en RCA une grande diversité de la forêt dense de basse altitude, au sud, aux savanes arborées et herbeuses au nord en passant par une mosaïque de forêts sèches, savanes. Les savanes couvrent la majeure partie du territoire centrafricain. La nature et la répartition des sols sont liés à divers facteurs du milieu naturel : climat, modèle, végétation... Les sols appauvris en argile sont fréquents sur le matériau sableux dérivant de quartzites (roche siliceuse, métamorphique provenant de la recristallisation d'un grès). La carte des densités comme celle de la distribution de la population montrent que la majeure partie de la population centrafricaine vit en zone rurale. La croissance de la population urbaine est donc rapide. Il faut noter cependant que cette population dite urbaine est largement « agricole » et dépend de la production végétale (**section 1**) et de la production animale (**section 2**).

Section 1 : La production végétale

Parmi les grandes cultures dominantes, il se trouve généralement une culture de rente (**paragraphe 2**) souvent destinée à l'export et une culture de grande consommation locale de type culture vivrière (**paragraphe 1**). Les outils sont rudimentaires et peu nombreux, l'apport des engrais est limité à la technique de fertilisation par brulis, le sol est gratté superficiellement et les semis se font à la volée. La culture vivrière est destinée à la consommation locale. L'agriculture traditionnelle de cultures vivrières se pratique sur toute l'étendue du territoire centrafricain. Toutefois les cultures dominantes varient selon les régions.

Paragraphe 1 : La culture vivrière

La situation géographique de la RCA implique des pluies suffisantes en durée et en quantité pour obtenir de hauts rendements en culture vivrière et en culture de rente.

Néanmoins l'humidité de l'air et les températures élevées favorisent la propagation des parasites. Les fortes précipitations accélèrent la décomposition chimique du sol et le lessivage des substances nutritives. Une grande partie du pays ne peut être exploitée à cause de la faible profondeur du sol : l'abondance des surfaces rocheuses. La surface agricole exploitée est inférieure à 1% de la superficie totale du pays. Seul un petit nombre de cultures sont pratiquées en grande partie. La culture la plus importante, tant en tonnages de produits qu'en surface cultivée, est le manioc ; il constitue la base de l'alimentation. En marge de la culture généralisée du manioc, la production des cultures vivrières est très diversifiée.

Cette variété à l'avantage d'assurer aux populations rurales une ration alimentaire équilibrée. Les plantes prédominantes dans les associations sont l'arachide, le maïs, le sésame, les courges, gombos et haricots, partout présent ; dans le sud apparaissent : bananes plantains, macabos, taros patates douces, ignames ; les mils sont principalement cultivés dans le nord. L'agriculture vivrière est présente partout, jusqu'à l'intérieur de la capitale où elle fait partie intégrante du paysage. Elle ne doit presque rien à l'intervention de l'Etat, ni à l'aide extérieure. L'essentielle de la production est autoconsommée et ne peut faire l'objet que d'évaluations ; son développement reste étroitement lié à l'accroissement de la population. L'agriculture offre des ressources abondantes et variées. Les cultures vivrières sont à base de manioc qui occupe la première place dans les cultures. Le mil est cultivé dans les terres sèches et légères. Le sorgho s'accommode mieux à des terres fortes humides ou inondées.

A côté de la culture vivrière existe une culture de rente qui dispose d'énormes atouts naturels pour connaître un essor sans pareil, mais se heurte au manque de politique de la part non seulement des autorités mais aussi des agriculteurs eux-mêmes.

Paragraphe 2 : La culture de rente ou industrielle

Les cultures de rentes en République Centrafricaine sont généralement, la culture annuelle qui part du semis à la récolte. Elle se caractérise par une seule production et par l'arrachage total de la culture pendant la récolte (A). La culture pérenne se fait, elle, en deux étapes : la première se caractérise par la formation de l'arbre, la seconde par le port des produits qui font l'objet de la récolte plusieurs fois pendant la vie de la plante à des saisons déterminées (B).

A. La culture annuelle : le coton

En Afrique, le coton a été très tôt l'un des piliers du système de l'assolement triennal utilisé par les exploitations paysannes, dans un but limité : satisfaire aux besoins domestiques pour l'habillement. Il s'est transformé en culture de rente lors de la colonisation, avec des tentatives ratées de développer cette culture lors de la forte croissance économique des années 1850. L'Afrique (de l'Ouest et du Centre) devient ainsi le deuxième exportateur mondial de fibre de coton derrière les États-Unis, grâce à une productivité croissante. En cinquante ans, elle a pratiquement triplé sa production de coton. Globalement, dans les pays sahéliens, la filière emploie seize (16) millions de personnes et fournit 5 à 8 % du produit intérieur brut¹¹. Le coton est aussi un vecteur de modernisation de l'agriculture (culture attelée, engrais, crédit), de structuration du monde rural (organisations de producteurs, interprofession) et d'amélioration de la sécurité alimentaire des ruraux (rotation coton-céréales et arrières effets des intrants utilisés pour le coton). Le succès du coton en Afrique s'explique essentiellement par la mise en place d'une filière intégrée, encadrant les producteurs des semis à la récolte, et contribuant de manière essentielle au développement rural. Jusqu'aux réformes récemment mises en œuvre, les cultivateurs connaissaient à l'avance le prix garanti du coton et savaient que toute la production serait achetée par les sociétés cotonnières. Le risque de prix était quasi-nul pour les agriculteurs et très faible pour les sociétés cotonnières, en raison de l'existence d'un fonds de soutien financé majoritairement par l'Etat. Cette organisation a fait l'objet de nombreuses critiques de la part des bailleurs de fonds internationaux notamment la Banque Mondiale.

Les reproches portaient en particulier sur le fait qu'en contrepartie de l'élimination du risque de prix, les producteurs touchaient une faible part du prix de vente. Une bonne partie des recettes cotonnières servait en effet à des programmes de développement rural.

¹¹ « Développement rural, environnement et ressources naturelles », direction des opérations, AFD

L'Etat supportait en outre un risque budgétaire important. Ces critiques ont servi de justification au lancement des réformes de privatisation et de libéralisation de ce secteur. Aujourd'hui, les sociétés cotonnières assument pleinement le risque de prix et le répercutent sur les producteurs. Les lourds déficits accumulés par ces filières durant les dernières campagnes menacent leur viabilité économique et, avec elle, le développement des pays africains. Il est donc nécessaire et urgent de mettre au point un dispositif de gestion du risque de prix dans le secteur cotonnier, pour chacun des acteurs impliqués : producteurs, sociétés, l'Etat. Les solutions communément avancées pour améliorer la compétitivité des filières cotonnières africaines relèvent à la fois : des négociations à l'Organisation Mondiale de Commerce (volet commercial) et de la mise en place d'un mécanisme intégré de gestion du risque de prix dans le cadre de la coopération France-Afrique (volet aide). Ces deux approches sont complémentaires. La mise en place d'un mécanisme de gestion du risque dans les filières cotonnières africaines a des enjeux majeurs, éminemment politiques : la gestion du risque est un élément structurant des politiques publiques, pouvant servir de pivot à la redéfinition ou au renforcement des politiques agricoles africaines ; le dossier est emblématique de l'évolution de l'aide internationale et de sa capacité à répondre aux préoccupations des pays africains telles qu'elles s'expriment à l'OMC, le plus souvent à l'encontre des politiques agricoles de la problématique du risque de prix pour le coton en Afrique est similaire, dans son principe, à celle à laquelle sont confrontés les agriculteurs des pays riches. Elle en diffère bien sûr par le contexte et par les solutions proposées, mais peut conduire à un certain rapprochement des points de vue sur la gestion du risque et sur le rôle respectif du secteur privé et du secteur public en la matière. Le point de vue dominant dans les organisations internationales est que la clé du développement réside dans la libéralisation des échanges et dans la réduction des subventions agricoles des pays riches. Le dossier coton peut permettre de rééquilibrer ce point de vue en affirmant à la fois l'intérêt d'une orientation de l'agriculture vers le marché et la nécessité de mettre en place les mécanismes permettant aux producteurs de tirer parti des opportunités de prix et de se prémunir contre les crises les plus graves. Le revenu des agriculteurs de la « zone coton » diminuait d'une année à l'autre. Les causes de cette baisse sensible sont multiples, les techniques culturales traditionnelles, les semi tardifs, les sarclages exécutés avec retard expliquent la faiblesse de rendements ; la densité des semis etc. Une autre raison essentielle de la chute de la production est une certaine désaffectation des planteurs pour le coton : le mauvais état des routes rendait la collecte hasardeuse. La relance de la culture de coton par les Chinois à travers la coopération sino centrafricaine a permis un net redressement de ce secteur.

La culture de tabacs approvisionne directement les manufactures de Bangui. Les autres cultures commerciales peu développées comme la culture de la roselle lancée pour alimenter les sacheries de Bangui, connaît des difficultés : approvisionnement en semences rouissage commercialisation. Les cultures du poivrier, du cacaoyer, en sont restées à un stade expérimental, de même que la culture de l'hévéa. La répartition de la population et la structure des exportations ne favorisent guère la commercialisation des produits agricoles : la production est dispersée dans l'espace en de nombreuses petites unités dont le premier but reste l'autosuffisance. Les tentatives de contrôles par le pouvoir contrôle se sont soldées par des échecs. Les courants d'approvisionnement échappent aux contrôles statistiques et aux règles de l'économie de marché. Plusieurs systèmes de commercialisation coexistent : officiellement, le ramassage organisé par des sociétés et des acheteurs agréés, officieusement, une multiplicité de commerce parallèle et d'acheteurs clandestins ; l'inorganisation de la collecte des produits vivriers s'oppose à l'efficacité du ramassage des cultures commerciales. Les prix d'achats aux producteurs sont officiellement fixés au début de chaque campagne, ils sont les mêmes partout et ne tiennent pas compte de la situation géographique de la région de production. Les pénuries n'atteignent qu'exceptionnellement la partie de la production qui est autoconsommée ; par contre la partie commercialisée y est sensible chaque année. C'est l'exemple du manioc. L'agriculteur assure une production minimum pour sa famille et il n'y a pas de surplus commercialisable. On peut cependant penser que si les fluctuations des prix enregistrés à Bangui se répercutaient en province, les paysans seraient incités à préparer le manioc, même avec des difficultés, car une rémunération supérieure suffirait à compenser le surcroît du travail. Les intermédiaires réalisent au détriment des producteurs des profits importants pour des investissements minimum ; dans ces conditions, on comprend facilement que les Centrafricains délaissent le secteur industriel pour se tourner vers le commerce. En ce qui concerne les cultures commerciales, le système est différent. Le coton faisait l'objet d'un monopole de la Société Centrafricaine de Développement Agricole (SOCADA), les coopératives caféières assurent une partie de la commercialisation.

Le premier rôle tenu par les acheteurs agréés ayant patente et agrément du ministère de l'agriculture ; ce sont des maisons commerciales privées, des planteurs de café possédant leur propre installation de transformation, des commerçants individuels et diverses personnalités ils sont tenus d'acheter au cours officiel une catégorie de produits dans une région déterminée ; seul, un petit nombre de produits les intéressent : arachide et café surtout, qui laisse à l'intermédiaire des marges bénéficiaires les plus importantes.

Le coton, la roselle, le tabac et le café sont les seules productions commercialisées régulièrement. Créé lors de la réforme agraire de 1970 l'Office National de Commercialisation des Produits Agricoles (ONCPA) a fait faillite devant l'énormité de la tâche : collecte, stockage, conditionnement, transport, transformation, vente et contrôle des prix. Son monopole a été réduit en 1972, favorisant les achats clandestins sur les produits consommés en grande quantité par la population et ne faisant pas l'objet d'agrément (manioc). S'y ajoutent les utilisateurs des routes, qui sont des acheteurs potentiels, et, dans un pays où les gens voyagent beaucoup, l'auto-approvisionnement familial joue un rôle complémentaire important. Dans ces conditions, le commerce des produits agricoles est, en dehors de la voie officielle très difficile à cerner. Un développement intensif a été donné aux cultures industrielles principalement celle du coton et du café.

B. La culture pérenne : le café

La première culture commerciale en valeur actuellement est le café, la culture de la variété « robusta » est largement majoritaire. Les productions « d'excelsa » et « arabica » sont marginales. Les plantations industrielles, malgré leur indéniable régression liée à des difficultés d'entretien aggravées par des conditions climatiques sévères spécialement pour les plantations installées en zone de savane qui fournissent encore l'essentiel de la production. La petite plantation souffre d'une insuffisance de vulgarisation, de démonstrations, de l'absence de personnels d'encadrement ; les opérations les plus simples qui amélioreraient les conditions de culture ne sont pas respectées. Les coopératives qui assurent la collecte, l'usinage et le transport du café devraient fournir le matériel d'entretien, les produits de première nécessité ainsi que des crédits aux adhérents ; mais leur fonctionnement laisse à désirer comme celui de la caisse de stabilisation qui devait assurer par le paiement d'une redevance à l'exportation, la régulation et le soutien du prix d'achat aux producteurs

La République Centrafricaine a été pendant plusieurs années, l'un des pays producteurs et exportateurs du café en Afrique et au monde. Les troubles socio, militaro- politiques en République Centrafricaine et la baisse des prix sur le marché mondial du café ont ébranlé sa production caféière en 2002 et au delà, ramenant drastiquement la production et le volume des exportations. Il apparaît que la production continue de baisser même après la restauration de la paix et la stabilité, et ceci est attribué à la baisse persistante des prix du café qui a entraîné l'abandon continu des plantations de café et la conversion vers d'autres cultures.

Le caféier poussant spontanément, sa culture y trouve des conditions favorables. Les trois variétés cultivées sont : le Robusta, le plus répandu ayant besoin des terres riches et d'un demi ombrage, il convient aux zones forestières ; l'Excelsa, réclamant plus de lumière vient mieux dans les galeries forestières et la savane et le « Nana » localisé dans les régions de l'ouest. Le développement de cette culture est fonction de l'augmentation de la main d'œuvre nécessaire à la cueillette des baies. Cependant, il fallait noter l'absence de lutte contre les insectes émanant des principales tiges. Les caféiers sont assez âgés, le recepage et la fertilisation ne sont pas des pratiques courantes. Le rendement par hectare est très faible, probablement dû aux faibles pratiques de gestion et à l'âge avancé des caféiers. Le faible rendement du café doublé de la faiblesse des prix a considérablement affecté la promotion de la production. Les raisons principales étaient que le café utilise une main d'œuvre intensive, le prix est bas et la récolte s'effectue une seule fois par an, alors que le palmier à huile, une fois établis, est facile à gérer, récolté tout au long de l'année apporte un revenu stable. En vue de la promotion, de la production du café dans le pays, il est d'une importance capitale de conserver la structure des sites existants et procéder au renforcement additionnel des activités des sites afin d'améliorer la distribution. Le planteur ne voyait pas d'intérêt de l'égourmandage du caféier. La gestion du caféier est généralement la croissance libre et un caféier peut avoir autant de tiges qu'il peut naturellement produire, une pratique traditionnelle. L'absence d'égourmandage affecte la taille et la qualité du grain de café, réduit le rendement, augmente la proportion de grains flottants, augmente la profusion d'insectes et par conséquent réduit le revenu final des planteurs de café.

A côté de l'agriculture traditionnelle de la consommation locale, existe une agriculture moderne ou industrielle en pleine croissance. L'élevage des zébus est pratiqué par les Mbororo, tandis que les centrafricains de souche pratiquent le petit élevage familial.

Section 2 : La production animale

La production animale regroupe l'élevage (**paragraphe 1**), la pêche et la chasse (**paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : L'élevage centrafricain

Plusieurs formes d'élevage regroupent 11% des activités du secteur primaire et représente 4% de la production nationale brute¹². L'élevage traditionnel est dispersé sur la totalité du territoire : dans les villages, chèvres, porcs volailles vivent en liberté ; mais elle ne joue guère qu'un rôle de monnaie d'échange, ou sont sacrifiés lors des mariages et des fêtes. L'élevage des abeilles est pratiqué en région de savane : les ruches, long cylindre de vannerie perchés au sommet des arbres, sont brûlés au moment de la récolte. Le nomadisme pastoral a été introduit à partir de l'Adamaoua (Cameroun) par des pasteurs Mbororo appartenant au groupe peulh qui vinrent s'installer dans le massif du Yadé (en 1926). Pour supprimer les conflits entre pasteurs et agriculteurs, le gouvernement réserva les régions du nord-ouest à l'élevage bovin. Des communes d'élevages furent créées en 1961 dans le but de stabiliser les migrations.

De nos jours ces pasteurs représentent 2,5%¹³ de la population totale et élèvent plus d'un million de bêtes. Regroupés en saison de pluies dans les régions les plus saines, les troupeaux se dispersent en saison sèche, la recherche de pâturage commandant la migration. Les hommes dorment au gré des déplacements du bétail, élevant des campements très légers. Les animaux sont d'excellents marcheurs, mais d'un faible rendement en lait et viande. La majeure partie des ventes ont lieu dans les postes d'achats temporaires. Les animaux sont ensuite regroupés et acheminés à pied vers les centres urbains. Cette forme d'élevage extensif est menacée, la surcharge pastorale ayant entraîné la dégradation des pâturages naturels. Seul, le contrôle des transhumances et l'utilisation raisonnée des feux de brousse pourront préserver l'élevage bovin en RCA. L'élevage bovin sédentaire a généralement échoué en métayage comme en culture attelée avec des races trypanotolérantes (c'est-à-dire une race qui subsiste dans un milieu infesté de trypanosomes : maladie de sommeil). Par contrat de métayage les pouvoirs publics fournissaient un mâle et cinq femelles aux agriculteurs qui en assuraient le gardiennage, construisaient un parc près d'un point d'eau et rembouraient le troupeau au bout de cinq ans ; mais les candidats se heurtèrent à l'hostilité du monde rural, et beaucoup de bêtes périrent par manque de soins ou tués par des cultivateurs mécontents. La RCA est encore largement dépendant du Tchad et du Soudan de sud pour son approvisionnement en viande. Depuis 2008, des efforts ont été fait pour développer une politique nationale de l'élevage en donnant la priorité à la protection sanitaire du cheptel, à l'encadrement des éleveurs traditionnels.

¹² « Ministère de l'agriculture, annuaire statistique agricole » ; 2010

¹³ Op. Cit

La remise en activité des ranches, des stations expérimentales, de laiterie de « Sarkie » pourraient permettre la création d'unités intensives de production et la relance d'un secteur qui décline faute d'encadrement.

Paragraphe : 2 La pêche

La pêche a deux aspects fondamentalement différents : pêche traditionnelle d'une part (A), pisciculture d'autre part (B).

A. La chasse et la pêche traditionnelle

Les définitions de pêche varient d'un Etat à un autre, alors même que les pêcheries artisanales peuvent être aussi bien commerciales que de subsistance, et servir à la consommation locale ou à l'export. Les pêches côtières et/ou artisanales jouent un rôle important dans le tissu social et l'identité culturelle de nombreux pays en développement. S'il est nécessaire de moduler la capacité des flottes avec les possibilités de capture, il semble tout aussi important de protéger les communautés les plus fragiles. La pêche artisanale est une activité enracinée sur le territoire qui contribue largement au maintien des communautés locales. Le secteur de la pêche artisanale, en tant que segment incontournable de la souveraineté alimentaire de nombreux Etats, se doit d'être reconnu à sa juste valeur, pour pouvoir affronter les enjeux économiques internationaux. Les produits de la pêche sont une importante source de protéines animales pour les populations des pays en de développement.

La pêche traditionnelle n'a jamais fait l'objet d'études détaillées. La pêche familiale de subsistance est très développée en milieu rural ; elle est pratiquée plus particulièrement par les femmes qui construisent des barrages dans les cours d'eau, puis capturent les poissons dans les paniers. Organisés en coopératives, les pêcheurs tirent profit de novembre à avril, des mares résiduelles d'une vaste plaine d'inondation. Filets et éperviers dominent sur l'Oubangui. La pêche était une contribution alimentaire indispensable à cet effet autorisée à condition de ne pas prendre ou pêcher certains poissons. Aujourd'hui, cette pratique tend à disparaître. Seules subsistent quelques règles de politesse à l'égard du propriétaire.

En RCA, on estime qu'environ 75 % des protéines animales proviennent de la chasse, régulièrement pratiquée autour des villages et le long des voies de communication. La chasse de subsistance est moins nocive et participe même à la préservation de la ressource cynégétique dont la forêt constitue la réserve, en autant que la pression démographique ne

soit pas forte. La chasse commerciale, par contre, née de la nécessité de répondre à la demande des populations urbaines en viande de gibier, peut devenir destructrice. Le développement des routes facilite l'évacuation des produits de la chasse vers les centres urbains et induit des déséquilibres faunistiques, amplifiés par un braconnage professionnel orienté vers la récolte des trophées, d'ivoires, ou la capture d'animaux de compagnie (oiseaux, serpents, singes, etc.). Ces activités provoquent la raréfaction, voire la disparition pure et simple de certaines espèces. Dans l'esprit de la réglementation existante, la chasse rurale n'est autorisée que pour les animaux non protégés. Or, les moyens utilisés par les villageois (armes à feu, pièges, filets, feu, etc.) ne différencient pas les animaux protégés de ceux non protégés. En outre, faute de vulgarisation, les villageois n'ont aucune connaissance de la catégorisation des animaux en espèces protégées et non protégées.

B. La pisciculture

Implantée vers 1950, la pisciculture a connu un développement spectaculaire, puis un déclin tout aussi rapide, résultat d'un manque d'encadrement et de l'absence des techniques piscicoles éprouvées. En dépit de cette réussite, la pisciculture a fait l'objet de peu d'investissements, la gestion est médiocre, et les découragements sont nombreux du fait du braconnage. Il reste à dépasser le stade de la vulgarisation, afin de rendre le paysan indépendant des stations piscicoles pour l'approvisionnement en alevins. La pisciculture est l'élevage des poissons. Cet élevage permet de nourrir la famille et de vendre les surplus de production. La population Centrafricaine a l'habitude de manger du poisson. Il semble intéressant de se lancer dans la pisciculture pour satisfaire la forte demande. L'avantage de la pisciculture est double : elle ne nécessite pratiquement pas d'investissement, elle produit le poisson en petite quantité à l'endroit même où il sera consommé. De cette façon, elle contribue à une alimentation plus équilibrée pour la population centrafricaine. Toutefois la pisciculture n'est pas en mesure d'approvisionner les centres urbains. Suite au succès de l'autofinancement des trois stations piscicoles principales, il est prouvé que des fermes piscicoles, commerciales sont réalisables en République Centrafricaine. L'installation de fermes privées peut être une stratégie d'avenir complémentaire à la pisciculture familiale. Car celles-ci pourraient répondre à la demande des centres urbains alors que les piscicultures familiales s'adressent plutôt à la population rurale.

Pour engraisser les poissons, il faut disposer de beaucoup de nourriture. Les poissons s'alimentent par voix indirecte ou par voix directe.

L'alimentation indirecte : c'est ce que les poissons mangent après transformation naturelle. Les poissons mangent le phytoplancton qui est l'ensemble des animaux qu'il y a dans l'eau fertilisée (verte). Le plancton est un animal qui obtient son énergie à partir de la lumière du soleil.

L'alimentation directe : ce sont les aliments que les poissons mangent tout de suite. L'élevage piscicole en Centrafrique est simple. Le climat y est favorable. La condition de cet élevage est de pouvoir donner suffisamment à manger, c'est pourquoi, il est intéressant de faire des cultures et des élevages en association. La pisciculture est souvent organisée en association ou en groupement d'éleveurs. La réalisation de fermes piscicoles d'envergure commerciale est techniquement possible et d'un point de vue social souhaitable pour atteindre l'autosuffisance alimentaire de la population Centrafricaine. Trois techniques d'exploitation, actuellement utilisées, ont été analysées au niveau de la rentabilité :

La monoculture de « tilapia nilotica » qui est la technique la plus appliquée à l'heure actuelle et aussi la plus facile, comprend l'auto-provisionnement en alevins ainsi qu'une alimentation très simple. Les productions, bénéfiques annuels et la rentabilité restent toutefois assez faibles. La monoculture de « clarias lazera », comporte les rendements les plus élevés par surface productive et par investissement. Malheureusement, l'aliment complet indispensable pour obtenir ces rendements coûte trop cher. La polyculture du « tilapia nilotica » avec du « clarias lazera » permet d'atteindre à base d'une alimentation très simple, de fortes productions.

Les bénéfices annuels et la rentabilité sont très intéressants par rapport à des surfaces productives et des investissements relativement restreints en comparaison aux deux autres techniques.

En fonction des objectifs visés, les trois techniques peuvent être prises en considération. Les premières limites au développement des fermes piscicoles commerciales en République Centrafricaines sont l'investissement et le fond de démarrage. L'installation d'un crédit piscicole pourrait remédier à ces besoins. Le plan de redressement a amené une stabilisation et les estimations sont beaucoup plus optimistes pour l'avenir. Il conviendra cependant que les bailleurs de fonds (la Banque Africaine de Développement ; la Banque mondiale etc.) poursuivent leurs généreux efforts et veillent à la bonne utilisation de crédits. Moyennant quoi, les atouts dont dispose la RCA, s'agissant de son agriculture lui permettront de sortir de la crise et d'envisager un développement agricole sans pareil et dans de meilleures perspectives malgré les risques.

Chapitre 2 : Les risques liés aux activités agricoles

Les activités agricoles sont soumises à un risque combiné : unitaires et élémentaires de différentes natures. Si ces risques ne lui sont pas spécifiques, ils prévalent avec une acuité particulière dans ce type d'activité. Avant de présenter les principaux risques auxquels sont confrontées les activités agricoles, il est nécessaire de définir en premier lieu les termes généralement utilisés pour les appréhender. Défini comme « la conséquence néfaste d'un événement aléatoire », ¹⁴ le risque est la variabilité d'un paramètre qui est lui-même la somme d'une composante déterministe (tendance, saisonnalité, etc.) et d'une composante purement aléatoire. Cette dernière échappe à toute prévision et représente donc le risque lié au paramètre. Le risque peut être également défini comme la combinaison de la probabilité d'un événement néfaste et de la perte occasionnée par cet événement. Au-delà de ces définitions générales, il apparaît par ailleurs important de préciser certains termes qui sont souvent utilisés dans le domaine des enjeux de la couverture des risques agricoles qui seront employés dans la présente étude ; l'événement à risque qui évoque l'incident susceptible (comme les caprices variés du climat) de venir perturber le bon déroulement d'un processus et dont la survenance conduira à la réalisation du risque (**section 1**). L'adaptation de la production aux conditions agro climatiques reste donc une condition de base. Les risques environnementaux sont très fréquents et découragent les agriculteurs et éleveurs (**section 2**).

Section 1 : Les risques naturels

L'instabilité naturelle de l'agriculture (aléas climatiques criquets etc.) impacte la qualité et la quantité de la récolte des producteurs.

Certains de ces phénomènes naturels extrêmes tels que sécheresses, inondations et cyclones sont amplifiés du fait du changement climatique (**paragraphe 1**). Les petits paysans dans les pays en développement ne peuvent pas absorber les plus longtemps les impacts négatifs des dangers climatiques au moyen de leurs stratégies traditionnelles de gestion des risques.

Le libre accès de la faune du bétail, à un même espace sans mesure préventive aboutit à une augmentation des risques de prédation du bétail par les carnivores et/ou une exacerbation des dégâts infligés aux cultures par les troupeaux d'herbivores.

¹⁴ Définition donnée par Cordier et Debar en 2005

Le pastoralisme est plus qu'un système de production extensif exploitant le milieu naturel, c'est aussi un mode de vie. Souvent confiné à des régions subissant de fortes contraintes environnementales, il est soumis directement aux aléas du climat et des ressources. Le pasteur doit faire face, probablement plus que bien d'autres groupes socioprofessionnels, à des risques divers en rapport avec le milieu (**paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : Les risques climatiques

Le risque climatique est un risque lié à la vulnérabilité accrue des entreprises par rapport aux variations des indices climatiques (température, précipitations, vent, neige etc.). Dans de nombreux secteurs économiques (agriculture et agroalimentaire, énergie, textile, tourisme, loisirs, construction etc.), le risque climatique est beaucoup plus important que le risque de marché traditionnel (taux d'intérêt, change, matières premières...) et peut expliquer à lui seul l'essentiel de la volatilité du résultat. La prise de conscience par les entreprises du risque climatique explique l'explosion du marché des produits dérivés climatiques. Activité pratiquée par près de 60%¹⁵ de la population mondiale l'agriculture est soumise aux caprices variés du climat, les excès d'une année venant mal compensés les manques de la précédente. Sur les risques classiques (gel, grêle, sécheresse, ...), l'analyse est par essence locale, même si certains phénomènes peuvent avoir une large étendue. L'adaptation de la production aux conditions agro-climatiques locales reste donc une condition de base. Aujourd'hui, l'appréhension du risque est d'autant plus troublée que des incertitudes nouvelles liées aux changements climatiques se révèlent. La conférence de RIO en 1992 peut être considérée comme l'émergence d'une prise de conscience internationale des risques écologiques globaux que fait peser sur notre planète le développement des activités humaines. L'intense mobilisation de l'appareil de recherche international a permis de conclure rapidement à la réalité de ce risque et de fournir les bases du programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui a été entériné à KYOTO en 1997.

Sans revenir ici sur les difficultés qui sont apparues dans la mise en œuvre effective de ce programme par l'ensemble des grands pays industrialisés, et indépendamment des résultats à venir des négociations internationales sur ce thème, la question de la réalité du changement climatique et de ses effets sur l'économie centrafricaine et plus particulièrement sur les activités agricoles s'est aujourd'hui posée. Si la communauté scientifique internationale est encore divisée sur l'ampleur et le rythme d'évolution du

¹⁵ Op. Cit.

climat à moyen et long terme, un large consensus se dessine autour du fait que la fréquence et l'amplitude d'évènements climatiques inhabituels devraient probablement s'accroître dès les prochaines décennies.

Dans ces conditions, il importe que toute réflexion sur les conditions à venir de développement des activités agricoles intègre l'hypothèse du changement climatique, sans catastrophisme, mais également sans sous-estimer les risques de déséquilibres économiques susceptibles d'en résulter. En l'absence d'une connaissance précise de la nature et de l'importance de ces fluctuations climatiques, laquelle pourrait, à terme, conduire à engager la réflexion sur une nouvelle distribution spatiale des productions agricoles, il importe pour le gouvernement centrafricain d'envisager sans tarder la mise en place d'outils souples et évolutifs permettant : d'une part de poser le principe de l'inscription de la gestion du risque climatique dans le champ de la gestion technique (pratiques culturales réduisant le risque pour l'exploitant et contribuant positivement à la lutte contre le changement climatique) mais aussi financière de l'exploitation agricole ; d'autre part, de sensibiliser et de former les différents acteurs (exploitants, assureurs, financiers, intervenants publics...) aux techniques de gestion du risque. Les activités agricoles sont fortement tributaires des conditions climatiques et l'agriculture est, par conséquent exposée à des risques économiques considérables. La diversification de la production agricole, les cultures associées, l'agroforesterie ou les investissements dans le bétail réalisé dans un souci d'épargne pour les « temps durs » sont autant de méthodes traditionnelles utilisées par les petits paysans en Afrique comme en RCA pour faire face à des conditions climatiques défavorables. Les stratégies de gestion des risques ne sont pas scellées, les productions agricoles doivent sans cesse adapter leurs instruments à l'évolution des conditions d'ensemble et à de nouveaux défis. Par conséquent les stratégies de gestion des risques qui étaient parfaitement adaptées à un milieu écologique et social spécifique risquent de devenir obsolète quant aux paramètres essentiels qui changent comme c'est le cas actuellement. Le principal problème auquel la production agricole se trouve confrontée est dû au changement climatique émergent qui entraîne une accumulation d'évènements météorologiques extrêmes en particulier des sécheresses, éboulements et tempêtes violentes. La majorité des personnes vivant en milieu rural gagnent leur vie grâce à des activités agricoles ; si elles perdent une partie ou une totalité de la récolte suite à des phénomènes naturels (météorologiques), elles courent le risque de vivre à la limite du seuil de subsistance et de tomber dans la pauvreté comme c'est le cas actuellement dans les milieux ruraux centrafricains.

Le changement climatique en République Centrafricaine est caractérisé par l'accroissement de la fréquence, de l'intensité et de la persistance des conditions climatiques et météorologiques, de leurs valeurs extrêmes et de la variation de leurs bornes dans le temps et dans l'espace. S'agissant par exemple de la pluviométrie, le changement climatique s'est traduit par des pluies diluviennes, inondations, des températures extrêmes, des vagues de chaleurs et des sécheresses dans certaines zones et régions. L'agriculture, socle de l'économie de la République Centrafricaine, est très vulnérable face au climat. La situation de base, c'est-à-dire sans changement climatique montre que les rendements et les productions agropastorales sont très faibles et n'arrivent pas à satisfaire entièrement les besoins alimentaires des populations, encore moins dégager un surplus commercialisable. La situation avec des changements importants du climat pourrait se présenter ainsi : Dans le cas d'une augmentation de température associée à une forte diminution ou une augmentation de la pluviométrie, on assisterait à des baisses plus drastiques de rendement et de production. Cela induirait des répercussions très négatives sur la population dont la pauvreté pourrait s'accroître et rendrait l'Etat déficitaire et dépendant de l'extérieur. La sécheresse de grande ampleur qui a frappé une partie de la RCA fait que les récoltes de ces dernières années sont moins fructueuses entraînant la volatilité des prix du manioc aliment de base par exemple. De plus, il y a très peu, sinon pas de protections à l'exportation sur les grandes cultures comme le coton, le café et le tabac, de sorte que les producteurs y sont exposés aux variations des prix mondiaux. Fort de tout cela, la RCA ne dispose d'aucun instrument ni moyen pour pouvoir gérer ces risques climatiques et économiques dont elle est exposée. Le concours des Assureurs Centrafricains et de la Direction Nationale pourrait inciter le gouvernement à mettre en place un cadre réglementaire agricole accompagné d'un programme d'indemnisation ou de subvention contre les aléas climatiques sont de véritables stratégies de relance de l'agriculture centrafricaine qui nourrit une part importante de la population. Les risques climatiques regroupent tous les événements liés aux aléas climatiques affectant particulièrement l'agriculture et l'élevage dans une moindre mesure.

Paragraphe 2 : Les risques en pastoralisme et les risques sanitaires

Le risque est l'éventualité plus ou moins prévisible ou la probabilité d'un danger. Face au risque, plusieurs attitudes peuvent être développées selon le niveau de prise de conscience ou de décision ; la précaution, qui consiste à éviter autant que possible de prendre un risque ; la prise de risque calculée, dans laquelle on évalue soigneusement le

risque pour laisser le moins de place possible au hasard ; la prise partielle de risque ou la répartition du risque, ce qui revient à exposer seulement une partie du système sans qu'il y ait menace sur la viabilité de l'ensemble en cas d'échec ; le risque pris par nécessité lorsqu'il n'y a pas moyen de l'atténuer: il repose sur la capacité à gérer l'événement dangereux lorsqu'il survient et comporte donc une certaine probabilité d'échec.

Les risques inhérents au pastoralisme sont nombreux et variés, pour beaucoup issus du rapport direct avec le milieu naturel. Les plus immédiats concernent l'intégrité des animaux et des troupeaux : ils sont liés à l'affouragement, à l'abreuvement, à la santé des bêtes, ils portent aussi sur les accidents ou la prédation, sur les vols de bétail (A). D'autres risques s'adressent aux personnes, portant sur l'approvisionnement en produits vivriers, sur la santé humaine, sur la sécurité physique (B). D'autres encore touchent aux droits d'accès aux ressources et aux relations sociales. Quant à l'insécurité générée par les conflits politico-armés, qui affectent les zones pastorales du nord ouest de la République Centrafricaine et déstabilisent gravement les populations pastorales, il ne sera pas fait mention ici.

A. Le risque en pastoralisme

Le pasteur construit et développe sa stratégie d'élevage autour de deux exigences : d'un côté celles qui conditionnent la vie quotidienne de sa famille et assurent sa place dans le groupe social, de l'autre la vie et la prospérité de ses animaux, entièrement dépendants de ses décisions.

Le troupeau étant son principal moyen de production, le pasteur lui consacre une grande part de ses efforts. Mais il accepte aussi une part de risque en fonction des moyens dont il dispose et selon ses choix. Face au risque, le pasteur dispose simultanément de différentes parades qui font partie intégrante de sa stratégie personnelle. On peut les résumer en quelques mots : la diversité : elle touche toutes les composantes du pastoralisme (Perrier 1995) : les ressources aussi bien dans l'espace que dans le temps (complémentarité des types de pâturage), les animaux élevés (troupeaux multi spécifiques), les produits (animaux sur pied, lait, produits artisanaux), les activités (confiage, transport), les relations ; la souplesse elle va de pair avec la faculté d'adaptation aux circonstances, aux ressources, aux moyens disponibles, aux appuis. La mobilité est le principal facteur de souplesse du système pastoral ; l'exploitation des opportunités, caractéristique aussi du système pastoral ; l'autonomie et l'autosuffisance : elles résultent des conditions d'isolement, inhérentes au pastoralisme, des familles et des communautés ; l'entraide sociale : elle est très forte en milieu pastoral.

Les règles traditionnelles de relations et d'échange constituent un magnifique dispositif de soutien collectif des individus en réaction aux environnements difficiles ou hostiles ; la capitalisation : l'accroissement du cheptel, principale richesse du pasteur, est une façon de se prémunir contre les revers des mauvaises années. Rappelons que l'accroissement numérique annuel potentiel au Sahel est de 13% pour les bovins¹⁶ et de 25 à 40% pour les petits ruminants¹⁷. Au niveau des services publics et des agences de développement, l'appui aux activités pastorales répond à des objectifs sociaux et techniques, mais repose surtout sur l'organisation des institutions et sur la sécurisation des producteurs.

Pouvoir nourrir tous les membres du groupe est, bien sûr, l'une des principales préoccupations des chefs de famille. Les pasteurs ne s'alimentent qu'en partie à partir de leur troupeau. C'est surtout le lait qui est consommé, bien plus que la viande, laquelle est surtout destinée à la vente.

Sur les revenus obtenus notamment par le commerce du lait excédentaire ou du bétail, ils se fournissent en céréales et autres denrées pour l'usage domestique.

La production vivrière pour l'autoconsommation étant très saisonnière, comme le montre l'exemple sahélien de la production laitière dans le nord du Sénégal. Les conditions d'approvisionnement en produits vivriers et la gestion des risques de rupture de stock sont primordiales. Les stratégies développées par les éleveurs sont multiples : ils vont diversifier le bétail pour répartir les risques sur plusieurs espèces, ils vont adapter la composition de leur troupeau aux circonstances (davantage de moutons ou de bœufs ou de chameaux), ils vont diversifier les produits de leur élevage commercialisés, ils vont aussi diversifier leurs activités pour compléter leurs revenus, par l'artisanat, le commerce, la transformation alimentaire, voire des emplois salariés occasionnels.

Cependant le choix de sécurisation dominant lorsque l'élevage pastoral n'assure plus de ressources suffisantes est la conversion partielle à l'agriculture et l'évolution du système de production vers l'agro élevage : une partie de la famille cultive quand l'autre partie transhume. Avec les produits agricoles, les pasteurs peuvent assurer une partie de leur auto-approvisionnement et même compléter leur revenu en même temps qu'ils sécurisent pour l'avenir des surfaces cultivables.

Les institutions publiques et privées et les projets de développement peuvent contribuer pour leur part à réduire ces risques alimentaires. D'abord par des mesures d'incitation : appui à la constitution de banques de céréales pour limiter les effets des spéculations sur les prix, à l'organisation des agro-éleveurs pour acheter les céréales à des prix raisonnables

¹⁶ (Achard et al. 1991)

¹⁷ (Colin de Verdière, 1995)

dans les zones productrices, à l'organisation des éleveurs pour vendre les animaux sur des marchés rémunérateurs ou sur contrats, à la diversification des activités. Aussi par des actions directes comme la mise en place des dispositifs d'alerte précoce en cas d'année déficitaire et si nécessaire, des plans alimentaires d'urgence.

La prospérité des troupeaux, et parfois seulement leur survie, est fonction de la quantité, de la qualité et de la continuité de l'affouragement du bétail. Les risques de dégradation de l'alimentation se situent à plusieurs niveaux : les risques ordinaires sont les éventualités de ne pas trouver tout le fourrage nécessaire. A cause de leur faible productivité, les parcours peuvent s'épuiser, les charges animales peuvent dépasser les disponibilités fourragères, on doit prendre en compte la variation saisonnière du disponible. Il faut compter aussi sur les risques d'incendies qui peuvent détruire l'herbe sur de grandes étendues. Les risques exceptionnels de pâturages avec une végétation très insuffisante proviennent des grandes sécheresses, parfois aussi des invasions de sauterelles. Ils sont imprévisibles ; Les risques à long terme sont insidieux et progressifs : il peut s'agir de la dégradation des terres (désertification) résultant d'un mauvais usage des ressources (surpâturage, défrichements intempestifs) ou de l'évolution du statut foncier des terres, notamment la réduction des espaces pastoraux. Pour faire face ou prévenir les risques ordinaires, c'est-à-dire pour que leurs troupeaux ne manquent de pâturage à aucun moment, les pasteurs jouent sur la mobilité. Le déplacement des animaux vers de nouveaux lieux de pâturage, que ce soit lors des transhumances ou sous forme de nomadisme, constitue la base même du système pastoral. Pendant la saison la plus difficile, le circuit de transhumance passe en particulier sur des pâturages clés dont l'existence est vitale pour les troupeaux. Au Sahel par exemple, il s'agit habituellement de prairies de décrue, vertes en permanence, de zones agricoles dans lesquelles des chaumes, des adventices et des restes de cultures subsistent, ou encore des espaces boisés en arbuste fourrager. La constitution de réserves fourragères comme le foin ou la paille est une autre solution pour alimenter un petit nombre d'animaux. Les éleveurs ont besoin de l'appui des institutions et des organisations professionnelles pour faire face à ces risques ordinaires : ils attendent de ces institutions trois fonctions principales : faciliter leurs activités, protéger leurs droits, aménager l'espace en tenant compte de leur besoin. Faciliter les activités pastorales repose sur toutes les décisions et toutes les actions qui aident à la mobilité des troupeaux : cela concerne la protection des voies de transhumance, l'aménagement de points d'eau pastoraux, l'aménagement des aires de repos et des lieux de destination des transhumants. Cela repose aussi sur l'appui aux pratiques sylvopastorales, l'organisation de services divers pour les éleveurs pastoraux, non seulement techniques mais aussi sociaux, adaptés

aux personnes nomades. Protéger les droits s'adresse surtout aux questions d'accès aux ressources : sécurisation de l'accès aux parcours, du statut des parcours pour qu'ils soient dédiés à l'élevage, de l'intégrité des zones pastorales face aux risques de fragmentation par l'extension de l'agriculture ou d'autres activités, de l'accès aux pâturages clés. Aménager l'espace en intégrant parmi les besoins propres au milieu rural ceux qui concernent les activités pastorales. Les risques exceptionnels sont rares et imprévisibles, mais quand la catastrophe survient, elle éprouve tout le milieu pastoral. Plus la catastrophe est grave, plus elle interpelle la solidarité nationale. Les Etats ont trois responsabilités dans ces situations : prévenir autant que possible en mettant en place des dispositifs d'alerte précoce et d'information, permettant ainsi aux éleveurs de prendre au plus vite leurs dispositions. Atténuer les effets en organisant en urgence les dispositions d'appui exceptionnel aux éleveurs comme l'aménagement de zones de pâturage et l'aide alimentaire aux personnes. Mettre en œuvre la solidarité nationale et internationale et la destiner effectivement aux personnes touchées.

B. Les risques sanitaires

L'attention des éleveurs à la santé des animaux est grande. La stratégie qu'ils développent relève parfaitement de la gestion du risque. D'un côté, ils ont conscience du danger que représentent certaines maladies, notamment les grandes épizooties qui font des ravages dans les troupeaux (et peut-être moins des conséquences économiques d'autres maladies ou parasitoses qui réduisent seulement la productivité). De l'autre sont pris en compte les coûts de traitement et les contraintes pour traiter chaque animal.

L'éleveur selon sa situation et ses choix décide de recourir au vétérinaire ou d'administrer lui-même des soins, parfois avec des médicaments achetés à bon compte ou selon des méthodes traditionnelles.

Le rôle des pouvoirs publics pour la santé animale a fait l'objet de débats et de partage des responsabilités avec les infrastructures vétérinaires privées et les groupements de producteurs (pharmacies vétérinaires de villages). Il est certain que la veille sanitaire, l'organisation des campagnes de prévention ou de lutte contre des vecteurs de maladies et le contrôle des produits animaux sont des prérogatives de l'administration.

S'agissant des risques liés aux animaux prédateurs, les pertes de bétail dues aux animaux dangereux sont comme une tribu payée à la nature. Les éleveurs organisent leur propre lutte contre les serpents et les prédateurs, la loi le leur permettant dans la mesure où ils défendent des biens et des personnes. Lorsqu'il s'agit de fauves ou de gros animaux

légalement protégés mais occasionnant de gros dégâts, c'est généralement aux pouvoirs publics d'en autoriser la chasse et d'organiser des battues. La gestion efficace des réserves de faune et de leur zone périphérique permet à la fois de protéger les espèces et de concentrer les populations sauvages dans des régions peu fréquentées des pasteurs.

Les petits ruminants comptent parmi les principales espèces d'élevage détenues par les populations centrafricaines à faible revenu. Non seulement ce « bétail des pauvres » fournit du lait et de la viande pour la consommation familiale, mais il constitue aussi une source de revenu facilement mobilisable pour payer les frais du ménage, notamment dans les périodes difficiles. En plus de cet important rôle économique, ces animaux jouent aussi un rôle socioculturel significatif, pouvant être utilisés comme dot ou dans des circonstances telles que les funérailles, rituels et festivités. La peste des petits ruminants est une maladie transfrontalière fortement contagieuse des ovins et surtout des caprins et des petits ruminants sauvages causés par un paramyxovirus de la même famille que le virus de la peste bovine. De nombreux animaux d'un troupeau peuvent être affectés en même temps. La peste de petits ruminants est donc une maladie mortelle touchant gravement les populations des petits ruminants. Eu égard à son impact économique négatif dans le pays, la lutte contre la peste de petits ruminants constitue l'une des priorités que s'est fixé le département en charge de l'élevage. La trypanosomiase et la babésiose sévissent de façon enzootique dans les élevages bovins à cause de la forte pression glossinaire sur une grande partie des parcours pastoraux. La fièvre aphteuse inquiète sérieusement les éleveurs centrafricains qui réclament la vaccination, mais le service de l'élevage est impuissant, car les sérotypes viraux ne sont pas connus et il faut avoir les moyens financiers conséquents pour se lancer dans la commande des vaccins. La rage canine est une préoccupation majeure en santé publique en RCA à cause de la prédominance des chiens errants et de la fréquente rupture de vaccin tant chez les animaux de compagnie que chez les humains. De nombreuses maladies transfrontalières sont présentes en RCA. Elles constituent inévitablement un frein au développement de l'élevage. En dehors d'un plan d'urgence contre la peste bovine qui est éradiquée et celui de la grippe aviaire, il n'existe pas de plan de lutte pour les autres maladies. Les risques biotiques sont des risques liés au parasitisme des cultures et aux ravageurs. Il s'agit ainsi des invasions aviaires, des invasions de canards sauvages, des invasions de criquets pèlerins, des invasions de rongeurs, des parasitismes des cultures, l'exposition étant toutefois différente selon les parasites. D'après les risques anthropiques on peut y classer les événements qui sont liés à l'homme entre autres la divagation des animaux, les incendies, les salinisations des périmètres, la qualité des intrants etc. Pour l'environnement : pollution des nappes phréatiques ;

destruction des ressources en eau ; salinisation des sols ; déclin de la fertilité des sols causé par une culture intensive ; empoisonnement direct et indirect via la contamination des nappes phréatiques, du bétail. Pour le consommateur : possibilité d'allergies causées par les résidus de pesticides et les métaux lourds présents dans le coton. La récolte emploie une main d'œuvre bon marché abondante. Les personnes en contact avec les produits chimiques ne sont donc pas uniquement les cultivateurs. La contamination se poursuit après les récoltes dans les usines de teinture : les teintures utilisées ne sont pas naturelles mais chargées en produits chimiques et en métaux lourds nocifs pour l'environnement et la personne qui les manipule. Vient ensuite le moment de la confection des vêtements. Les pesticides utilisés sont sources de nombreuses maladies non seulement pour les producteurs qui y sont directement exposés mais aussi pour leurs familles. Les enfants dont les parents utilisent des pesticides chimiques pour la culture ou le jardinage ont plus de chance d'être victimes de leucémie. Certains producteurs souffrent de pertes de poids, de tremblement, de maux de tête, d'affections des reins, d'affection du système nerveux, on observe aussi des affections du fœtus en développement, des cancers de la prostate, du sein, des immunodéficiences du foie.

Section 2 : Les risques environnementaux

Le Grand Robert de la Langue Française définit d'ailleurs l'environnement comme étant «l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques et biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines».

Les risques environnementaux et leurs conséquences ne peuvent plus être négligés aujourd'hui. Gérer les risques environnementaux tels que les feux de brousse ou incendie (**paragraphe 1**) nécessite d'avoir conscience de ses conséquences ; d'avoir la bonne information au bon moment et d'être perpétuellement en alerte en mettant en place un système efficace de veille stratégique (**Paragraphe 2**).

Paragraphe1 : Les feux de brousse ou incendie

Les feux de brousse sont très liés à certaines formes de mobilité qui relèvent des activités humaines, à travers des modes de vie, de mise en valeur de l'espace ou d'appropriation des biens et des ressources naturelles. Cette observation est corroborée par l'importance relative des zones brûlées dans les parties Nord-Ouest de la République

Centrafricaine les plus concernées par des stratégies de mobilité et leur faible ampleur dans le quart septentrional où la sédentarisation est plus marquée.

La RCA est un pays agropastoral et les activités de la population ne sont pas sans conséquences sur la population elle-même et la nature. Ainsi, on peut citer les incendies ou le feu de brousse ; les causes engendrant ce dernier sont entre autres la mauvaise manipulation du feu de ménage, le banditisme etc.

Comme les éleveurs et agriculteurs centrafricains sont majoritairement constitués d'analphabètes les cultures sur brûlis occasionnent de dégâts considérables. A cela, il faut aussi ajouter les mégots de cigarette et les incendies causés par les chasseurs. Les impacts de l'incendie ou feux de brousse sont nombreux.

Il faut remarquer que sur le plan physique, la destruction de l'habitat, destruction des pâturages et forêts et enfin la production des gaz toxiques. Mais biologiquement, l'on parlera de la destruction de faune, flore et l'appauvrissement du sol. Sur le plan socio-économique, il y aura perte des ressources humaines, matérielles, animales, agricoles financières et des troubles psychologiques. Pour éviter tous ces désagréments, il faut prévenir par sensibilisation de lutte contre l'incendie et le feu de brousse. Par rapport aux inondations, le feu de brousse ou de forêts et les criquets pèlerins, par leur action ont occasionné des pertes sur tous les plans. Pour lutter contre ces fléaux, il convient d'être préventif dans des zones sensibles à risques

La République Centrafricaine connaît chaque année, autour des mois d'octobre, novembre et décembre, un pic des feux de brousse qui ravagent des centaines de milliers d'hectares de terres propices à l'agriculture. . Il apparaît ainsi que les feux de brousse revêtent un caractère rural et affectent près de la moitié des surfaces cultivées.

Les conditions climatiques ne favorisent pas leur extension en dehors des zones mises à feu. Dans les zones sèches particulièrement, la maîtrise du feu est difficile et des incendies incontrôlés peuvent anéantir en quelques jours les réserves ligneuses et herbacées sur des milliers d'hectares. C'est surtout la végétation ligneuse et les herbacées annuelles qui en souffrent. Les principaux effets de ces feux de brousse sont : l'accélération de l'érosion, particulièrement en zones accidentées et à forte pluviosité ; la destruction de l'humus conduisant à la perte de la fertilité des sols ; l'appauvrissement de la flore par la destruction des graines des plantes annuelles. L'analyse des causes de feux renvoie toujours à la présence d'activités humaines qui participent des modes de vie ou de mise en valeur des milieux. A défaut d'une étude approfondie des comportements socio-économiques tendant à expliquer les manifestations sectorielles du phénomène, on peut dégager quelques

grandes lignes qui relèvent davantage de constats faits à l'occasion des déplacements effectués sur le terrain, de l'exploitation de rapports de la Direction des Eaux et Forêts ou même d'enquêtes réalisées de manière non systématique auprès des populations. Il se dégage de cette analyse qu'il pourrait exister une forte relation entre les feux et les stratégies d'exploitation des ressources fondées sur la mobilité des acteurs. Ils concernent surtout la zone sylvo-pastorale où l'exploitation des ressources fourragères est étroitement liée à la présence de points d'eau dispersés.

Les déplacements sont conçus comme une stratégie de valorisation du milieu et de sauvegarde du bétail en période de crise. C'est la transhumance, qui emprunte des couloirs migratoires plus ou moins connus. Plus sporadiques, d'autres types de déplacements visent à tirer profit des pâturages les plus proches et mettent en scène des noyaux familiaux légers. Dans les deux cas le stationnement des troupeaux et des pasteurs crée un danger de feu sur de vastes espaces et la pénurie de pâturages en cas d'incendies.

Paragraphe 2 : Le risque vol de bétails

Le vol de bétail est devenu un problème récurrent depuis plus de deux décennies généralement par les bandits armés et par des bergers. L'impunité, la divagation des animaux, l'abattage clandestin, la mauvaise organisation des éleveurs et la méconnaissance des lois régissant les conditions d'élevage et de mobilité des animaux sont autant de facteurs. On se souvient encore des crises qui ont éclaté entre les agriculteurs et les éleveurs à une époque récente qui avaient pour origine, la disparition du bétail. Ces crises avaient entraîné des morts d'hommes, la destruction du cheptel, l'effritement des liens sociaux et des relations inter sociales et professionnelles, etc. Elles s'orientaient vers un conflit inter ethnique avec les prises de position du gouvernement. Si rien n'est fait, les éleveurs, ayant commencé à s'armer, risquent de sévir. La sécurité alimentaire n'est assurée que si les politiques de l'Etat sont orientées vers le développement de l'agriculture intensive. C'est dans cette perspective qu'on peut estimer l'assurance de la sécurité alimentaire qui enraye l'épanouissement des pays en voie de développement.

Aux risques agricoles que nous venons d'identifier, différentes solutions de couverture sont envisageables.

DEUXIEME PARTIE : LES SOLUTIONS DE COUVERTURE EN ASSURANCE

Parmi les solutions de couverture envisageables il y a le choix des stratégies et le système d'assurance agricole (**chapitre 1**) lesquels nécessitent l'intervention des pouvoirs publics (**chapitre 2**).

Chapitre 1 : Le choix des stratégies et systèmes d'assurances agricoles

Les risques affectent concrètement le comportement des agriculteurs. En l'absence de mécanisme de réduction ou de cession du risque permettant d'améliorer leur situation, les agriculteurs ont le choix entre deux attitudes classiques visant non pas à gérer les risques, mais à l'éviter (Cordier 2006). Ils peuvent ainsi réduire leur activité afin de limiter leur prise de risques à un niveau acceptable pour eux. La prévention du risque consiste soit à réduire la probabilité de la perte, soit à réduire l'impact du risque ou les deux. Elle porte principalement sur des investissements en techniques de préoccupation y compris dans la gestion de la qualité, mais aussi sur certains mécanismes publics (**section 1**). Précisons tout de même que la prévention ne suffit pas dans tous les cas. Ainsi, il est donc nécessaire de traiter le risque afin de limiter ses impacts négatifs sur le revenu de l'agriculteur familial (**section 2**).

Section 1 : La stratégie de prévention contre les calamités naturelles

La technique de la prévention consiste à prévenir la réalisation du risque. L'amélioration de la connaissance du risque et la promotion des techniques de prévention ont pour objectif de réduire le champ des risques pouvant faire l'objet d'une indemnisation publique : le développement de l'assurance. Cet objectif constitue lui-même la notion d'« assurabilité » d'un risque est évolutif et dépend, certes de la nature du risque considéré ; mais également de l'évolution des techniques d'assurances. Il existe, en fait différents types d'assurances dans le domaine agricole. L'assurance récolte ou assurance de culture (**paragraphe 1**) assure la perte de la récolte à cause d'un ou de plusieurs événements. Bien souvent, les indemnités ne permettent de couvrir que les coûts de production, et non la perte effective de la récolte. A la différence de l'assurance récolte, l'assurance bétail couvre les risques de décès, de maladie ou de blessure du bétail (**Paragraphe 2**). On distingue la couverture individuelle du bétail qui est plus coûteuse, à la fois parce qu'elle augmente les coûts administratifs et accroît le risque de sélection adverse, et l'assurance troupeau, couverture la plus courante dans les pays du Sud.

Paragraphe 1 : L'assurance de culture

La récolte est l'étape la plus délicate pendant laquelle les produits d'une culture sont recueillis. Elle permet de mesurer les efforts fournis au cours d'une opération. Partout dans le monde, l'assurance récolte a permis à des économies nationales de développer

pleinement le potentiel de leur secteur agricole en ne faisant plus peser les risques météorologiques sur les agriculteurs. Ainsi, l'agriculture et les secteurs connexes peuvent soutenir la croissance économique malgré la variabilité saisonnière de la production. L'assurance indicielle est liée à un « indice », par exemple la pluie, plutôt qu'à de mauvaises récoltes. La compagnie d'assurance n'a pas besoin de voir les champs des agriculteurs pour évaluer les dommages, de sorte que les coûts sont bas. En cas de déficit pluviométrique, l'assurance paie. Et l'agriculteur prend toujours les meilleures décisions pour garantir sa récolte. Au Malawi par exemple, le Gouvernement se sert de l'assurance indicielle pour aider les paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance en cultivant du maïs à produire de l'arachide de qualité d'exportation grâce à des crédits dont les remboursements sont assurés. En Éthiopie, l'assurance indicielle est également utilisée pour renforcer les moyens de subsistance des agriculteurs vulnérables à la sécheresse, et au Kenya, un système efficace a été mis en place pour protéger les éleveurs en cas de sécheresse. L'assurance indicielle a également été utilisée avec succès pour gérer les ressources en eau et les systèmes d'irrigation.

Elle permet de répartir les risques climatiques et d'en protéger les plus vulnérables¹⁸.

Il est donc indispensable pour le gouvernement centrafricain d'améliorer les données climatologiques, notamment les observations destinées à l'usage local, à des fins de planification à l'échelon provincial et national, ainsi qu'aux programmes mondiaux de surveillance des changements climatiques, en faisant dûment participer les communautés d'utilisateurs. La climatologie ayant fait des progrès notables ces dernières années à mesure que des données climatologiques plus fiables sont devenues, de plus en plus largement disponibles, il est essentiel que ceux qui en ont le plus besoin, en particulier les communautés concernées, puissent avoir accès localement à ces informations et en aient la pleine maîtrise. Cependant, la diffusion des données relatives à la gestion des risques climatiques suscite toujours des préoccupations car dans certains pays les politiques en vigueur restreignent l'accès aux informations. Les obstacles qui s'opposent à un développement rapide de régime d'assurances agricoles tiennent à une forte corrélation des risques dans toute approche sectorielle : à l'existence redoutée par les Assureurs d'une asymétrie d'information génératrice d'un risque d'aléa moral. Une autre limite de tout système exclusivement attachée à l'évaluation des pertes de récolte tient à son incapacité à prendre en charge la majeure partie des difficultés rencontrées du fait de l'aléa climatique

¹⁸ Anne Chetaille, Aurore Duffau, Guillaume Horréard, Damien Lagandré, Bastien Oggeri, Ilan Rozenkopf, GRET « Gestion des risques agricoles par les petits producteurs Focus sur l'assurance récolte indicielle et le warrantage » Mai 2011 p 31

par le secteur de l'élevage. En effet, si l'on exclu les aléas qui affectent directement la survie des cheptels, les aléas les plus courants affectent les productions végétales à partir desquels est assurée l'alimentation des animaux. La difficulté à surmonter par l'éleveur tient non pas à une réduction de ses recettes, mais à une augmentation de ses charges de production. Le développement d'un régime exclusif d'assurance « récolte » constitue aussi une solution qui exclut une grande partie de la production agricole et présente de ce fait un faible degré d'acceptabilité globale. En offrant un taux moyen d'indemnisation ou des pertes de production, l'Etat ne subventionne que très partiellement sinon difficilement ou même pas les dommages en pertes agricoles. La volonté d'appliquer dans la pratique de l'utiliser comme un instrument de soutien de revenu se heurte à son incapacité à prendre en considération la relation variable selon les secteurs de production. Par ailleurs le financement des indemnisations publiques servies en cours des trois dernières années illustre bien la difficulté pour l'Etat à provisionner des réserves financières non utilisées.

En effet, l'assurance récolte permet aux agriculteurs de bénéficier d'une meilleure couverture de risques que le dispositif des calamités agricoles. Les éleveurs bénéficient eux aussi d'outils de gestion des risques. D'une part, les producteurs de bovins peuvent contracter une assurance récolte sur les prairies et les fourrages. D'autre part, il existe des dispositifs de protection contre la baisse des prix des bovins, des porcs et des agneaux et contre la baisse de la marge brute des producteurs de porcs. Enfin, l'élevage est couvert par l'assurance du chiffre d'affaires global de l'exploitation, basée sur le revenu fiscal déclaré par l'agriculteur. Cette assurance est cependant peu répandue, en partie à cause de difficultés techniques de mise en œuvre.

Paragraphe 2 : L'assurance du bétail

Qu'est-ce que l'assurance du bétail ?

L'assurance du bétail fournit une couverture financière en cas de vol ou de perte des animaux de ferme. Cela peut inclure des espèces exotiques qui ne peuvent pas être utilisées en agriculture conventionnelle, mais sont élevés à des fins agricoles, comme la volaille inhabituel. Plusieurs types d'assurance agricole et d'élevage sont disponibles, généralement des entreprises qui se spécialisent dans la couverture pour les agriculteurs. Certaines polices peuvent inclure des options pour les cavaliers du bétail et des suppléments, ou peut offrir un rabais s'ils sont achetés en paquets fournis avec ces types de produits d'assurance.

Pour les agriculteurs, l'élevage peut représenter un investissement considérable, en particulier avec les animaux d'élevage, qui peut être extrêmement précieux.

Les animaux peuvent tomber malades et mourir, pourrait subir des blessures, ou peut-être perdu en transit. Ils peuvent également être volé ou, dans le cas de l'élevage en libre parcours, peut se promener dans les fermes voisines et deviennent difficiles à récupérer.

Tous ces événements potentiels créer un risque que les agriculteurs puissent choisir de limiter à une politique d'assurance du bétail.

La politique prévoit un paiement dans le cas d'un péril nommé dans la couverture, tels que le vol d'un animal. Les agriculteurs ont besoin de fournir des documents de discuter des circonstances de la perte, comme un rapport de police sur un vol, ou d'un vétérinaire paperasse liée à un décès inattendu.

Comme d'autres assurances, la couverture par l'assurance du bétail ne peut pas prendre effet immédiatement et il peut y avoir une période d'attente pour les paiements, deux choses importantes à considérer lorsque vous magasinez pour la comparaison des politiques ou des options de couverture considérer. Spécifiques périls nommés dans un régime d'assurance-bétail peuvent varier selon l'assureur et le type de couverture achetée. Un agent d'assurance peut discuter des options pour aider un client à décider de la meilleure couverture. Il peut aussi aider à examiner les évaluations des risques et rapports d'organismes qui suivent les événements de bétail pour déterminer si une zone a un péril potentiel qui pourrait nécessiter une couverture supplémentaire. Par exemple, une infection par un virus connu pouvait être exclue dans une ère où il est commun. Une autre chose à considérer avec l'assurance du bétail est l'endroit où il est efficace. Certaines politiques ne sont actives que sur la ferme elle-même. Si les éleveurs veulent une couverture pendant que le bétail est en transit, ils peuvent avoir besoin d'acheter une police spéciale, ou d'assurer la remorque utilisée pour le déplacement des animaux. Les agriculteurs travaillent avec des entreprises de transport devraient discuter des besoins d'assurance et la responsabilité de s'assurer que si quelque chose arrive, la compensation sera disponible pour payer les perdus, blessés ou tués. En année de grande sécheresse, le bétail meurt de faim plus que de soif, mais le retour au puits ou à la mare est une contrainte régulière, quasi quotidienne, qui demande du temps et un minimum d'organisation. Les points d'eau pastoraux rythment les déplacements des animaux et structurent l'espace pastoral. L'organisation de la transhumance tient compte des lieux pour abreuver le bétail.

L'assurance « mortalité du bétail » est sans contestation l'activité la moins développée sur le marché de l'assurance agricole.

Ce faible développement de l'assurance mortalité trouve essentiellement son explication dans le rôle pris par les pouvoirs publics dans les épizooties. Une couverture solide quel que soit le type d'élevage : bovins. Une indemnisation quelle que soit la cause de la mortalité : accident ou maladie, incendie, foudre, malveillance... Une prise en compte de la valeur spécifique des bovins et chevaux de haute valeur. La couverture des pertes de revenus provoquées par la mortalité des animaux. Quel que soit l'élevage et ses risques spécifiques, vous êtes remboursé de la valeur de votre cheptel en cas de perte de vos animaux : pour les élevages bovins : si tout ou partie du troupeau est décimé à la suite d'un accident, d'une maladie, d'un incendie ou de la foudre, le propriétaire est couvert pour ce « coup dur ». Pour les élevages porcins, avicoles : si le propriétaire perd ses animaux par asphyxie, étouffement suite à une frayeur soudaine ou suite à un arrêt accidentel des appareils de chauffage... la garantie joue. Grâce à la garantie « mortalité » le propriétaire d'un cheptel peut se voir rembourser de la valeur de ses animaux. De plus, sa garantie spéciale « Pertes de revenus » lui a permis d'être indemnisé pour son manque à gagner, le temps que les poussins qu'il avait rachetés parviennent au même niveau de maturité. Historiquement, soit à travers des interventions ponctuelles, soit à travers des systèmes organisés, l'État prend en charge les pertes consécutives à l'abattage des troupeaux en cas d'épizootie. Cette politique se justifie principalement pour des raisons de santé publique. Elle permet de mieux contrôler l'éradication des foyers contagieux et de limiter leur impact sur la santé humaine. Depuis l'Encéphalopathie Spongiforme bovine(ESB), les modalités d'indemnisation de l'État sont clairement définies. En effet, il indemnise les éleveurs dont les cheptels, quelle que soit l'espèce, font l'objet d'un abattage total sur ordre de l'administration dans le cadre des mesures destinées à éradiquer les maladies réputées contagieuses. C'est le cas par exemple de la fièvre aphteuse, la brucellose, la tuberculose et l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine(ESB). Des mesures de police sanitaire sont donc mises en place au sein des départements d'élevage dès qu'une Maladie Réputée Contagieuse(MRC) est déclarée.

Deux situations peuvent se présenter. En cas de suspicion de Maladies Réputée Contagieuses (MRC), le gouvernement peut prendre des dispositions de mise sous surveillance de l'exploitation suspecte. Ces dispositions prévoient l'application de mesures tels que : l'isolement, la séquestration, la visite, le recensement des animaux et troupeaux ;la mise en interdit d'un périmètre ;l'interdiction momentanée ou la réglementation des foires et marchés, du transport et de la circulation de tous les animaux d'espèces susceptibles de contracter la maladie ;le prélèvement nécessaire au diagnostic ou aux enquêtes épidémiologiques ;la désinfection des bâtiments d'élevage, des moyens de

transport, etc.; l'obligation de détruire les cadavres ; l'interdiction de vendre les animaux. En cas de confirmation de la maladie, le gouvernement à travers le ministre en charge de l'agriculture, de l'élevage, chasse et pêche peut autoriser l'abattage total du cheptel touché ou la vaccination et le traitement en fonction des maladies. L'État indemnise à hauteur de la valeur de remplacement des animaux et/ou de façon forfaitaire : cas le plus fréquent. Généralement du fait de la prise en charge par les pouvoirs publics du risque épidémique, la part de l'assurance est naturellement limitée à la couverture du risque de fréquence.

Par ailleurs, le fonctionnement « normal » d'une exploitation d'élevage (mortalité naturelle des animaux) génère une sensibilité moindre des éleveurs à ce risque. Enfin, techniquement, l'assureur ne peut prendre en charge ce qui provient de la conduite normale de l'exploitation (caractère non aléatoire pour l'assurance). Mais l'assurance mortalité du bétail doit être mise en place et développée pour couvrir les pertes éventuelles des animaux dans des cas bien précis. Cette assurance peut prendre en charge l'intégralité du cheptel ou des animaux identifiés individuellement dont la valeur particulière ou la rareté génétique justifie une telle protection. On distingue souvent deux types de garanties : la garantie individuelle concerne surtout les animaux de grande valeur (animaux d'élite à fort potentiel). Elle est réservée aux bovins et aux chevaux de hautes valeurs (dans le contexte européen). La garantie mortalité des troupeaux permet d'indemniser l'éleveur s'il y a une perte effective d'une partie de son cheptel en cas de coup dur (perte de vaches suite à ingestion de produit mortel par exemple). L'élevage est surtout assuré en totalité pour les cheptels bovins, ovins-caprins.

Pour la République Centrafricaine, la mise en place par les Assureurs d'un régime d'assurance bétail va permettre l'atteinte des objectifs comme la sécurité alimentaire, la préservation de la santé publique et la protection sanitaire du cheptel aviaire tant poursuivis par le gouvernement.

L'apport du gouvernement s'avère très indispensable dans le cadre de la prévention et du contrôle en matière de santé animale et de santé publique, agissant à cet effet sur des comportements à risques. Chacun de ces risques peut être traité par des instruments particuliers. Le traitement du risque choisi par les exploitants a des répercussions sur l'ensemble des filières agroalimentaires.

Section 2 : La stratégie de traitement des risques agricoles

L'attitude des exploitants par rapport au risque varie selon leurs besoins, leurs moyens financiers et leur aversion pour les aléas.

Il est donc important qu'ils disposent d'une palette d'instruments capable de répondre à leur demande, d'autant que chaque instrument a ses avantages et ses limites. L'aléa moral survient quand des agriculteurs assurés modifient leur comportement (par exemple en réduisant les apports d'intrants) pour collecter des indemnités. L'anti-sélection résulte de la difficulté qu'ont les assureurs à ajuster le montant des primes d'assurance au niveau des risques, en raison du manque d'information dont ils disposent sur les agriculteurs, ce qui conduit à la participation d'un grand nombre de producteurs à risque élevé et à la désaffection des producteurs à risque faible ; l'aide de l'Etat aux programmes d'assurance est justifiée sous certaines conditions, mais son efficacité est moindre lorsque l'assurance est souscrite par production plutôt que pour plusieurs productions de l'exploitation : d'où un arbitrage à effectuer entre les souhaits des agriculteurs, qui préfèrent généralement les contrats par culture, et le bon emploi des fonds publics. A ces critères s'ajoute celui des distorsions de marché créées par les outils de gestion des risques. Deux stratégies de traitement de risques sont envisagées ici notamment la couverture basée sur le principe indemnitaire (**paragraphe 1**) et l'indemnité de fin de production (**paragraphe 2**) qu'il convient de dégager à tour de rôle.

Paragraphe 1 : La couverture directe basée sur le principe indemnitaire

L'assureur ne peut indemniser que sur les pertes réellement subies par l'assuré. D'où le principe indemnitaire sur les assurances directes souscrites. Pour appeler le financement des investisseurs privés, il serait souhaitable de faire passer les assurances agricoles par le gouvernement compte tenu de la modicité des primes, ce qui conduirait le secteur agricole à ne pas s'intégrer profondément dans le développement des économies africaines. Les techniques de couverture par contribution donnent déjà une réponse satisfaisante pour les cultures des exploitations traditionnelles. L'indemnisation se fera sur la base de la perte subie par l'exploitant agricole. Cependant, l'élément d'influence non maîtrisable par l'homme au regard de ceux maîtrisables tous conditionnant la bonne ou mauvaise production, l'assureur pourra introduire la notion de découvert qui rendrait en partie responsable l'exploitant de sa négligence pour les éléments maîtrisables. Si la lutte anti aviaire ou antiacridienne est bien faite, les pertes de production seront quasiment nulles. Dans ce cas, sans dommage, il n'y aura pas d'indemnisation possible. Il faudrait que l'assureur s'entoure de tous les moyens pour prévenir le sinistre. Il existe aussi une technique d'indemnisation dite de capitalisation ayant pour but de dédommager les cotisations contribuant pour le fonds de solidarité, après évaluation des pertes, l'assureur

versera une indemnité moyenne qui tient compte des résultats obtenus pendant les campagnes précédentes.¹⁹ Si compte tenu de l'ampleur des dommages causés par la tempête, les Pouvoirs Publics se sont révélés dans l'incapacité de pallier inopinément au défaut de fourniture d'énergie électrique, de rétablissement des lignes téléphoniques et de communication routière ou ferroviaire, il n'en reste pas moins que la réparation des dommages sera prise en charge au nom de la solidarité nationale. Mais ce seront d'abord les assureurs qui seront mis à contribution dans le cadre des garanties "tempêtes" accessoires aux contrats d'assurance de chose ; dans le cadre du régime d'indemnisation spécifique des catastrophes naturelles ; tandis que les dommages agricoles seront indemnisés dans le cadre de la législation sur les calamités agricoles²⁰. Le code CIMA n'a pas prévu des mécanismes d'indemnisation des calamités agricoles.

Paragraphe 2 : L'indemnité de fin de production

L'indemnité de fin de production est celle qu'un agriculteur peut prétendre recevoir à la fin du système végétatif ou de la vie d'une culture ; alors que les indemnités de fin d'élevage (IFE) sont celles qu'un éleveur peut prétendre recevoir en cas d'arrêt ou de fin d'opération d'élevage, elles peuvent avoir pour objet la réalisation des risques de mortalité ou la réalisation des risques de dépréciation des valeurs marchandes.²¹ Il ressort que le régime d'indemnisation s'apparente à un système d'assurance dommage avec la particularité d'être entièrement géré dans un cadre public. Cependant à la différence des régimes d'assurance, les taux d'indemnisation ne sont pas fixés à priori mais résulte d'un croisement entre les disponibilités budgétaires et l'importance des dégâts observés. La politique d'indemnisation en fonction des ressources disponibles peut être assimilée à une doctrine de soutien au revenu des exploitants affectés par des aléas climatiques.

La politique d'indemnisation des pertes de récolte a pour but essentiel de faciliter aux agriculteurs le redémarrage de leurs activités suite à des calamités dont ils ont été victimes. Dans son principe, l'indemnisation consiste à aider les exploitations ou agriculteurs ayant subi une perte de récolte significative voire leur recette globale diminuée à un niveau tel qu'il ne peut être supporté par l'exploitation à partir de ses propres ressources. La mise en œuvre dans une progressivité dans l'accès à l'indemnisation est de nature à solutionner cette difficulté. Mais plus fondamentalement, la légitimité de l'approche

¹⁹ « Essai sur les Assurances du génie des risques agricoles », P 35

²⁰ Code des Assurances français article L 125 alinéa 1 et ss

²¹ « Essai sur les Assurances du génie des risques agricoles », PP 30-37

retenue exclusivement fondée sur l'observation des pertes de production suppose que deux conditions soient réunies : l'exploitation doit disposer des ressources ou des outils financiers lui permettant de compenser la perte de revenu correspondant aux pertes de productions situées en deçà du seuil de déclenchement de l'indemnisation. Le régime d'indemnisation doit fonctionner comme un mécanisme d'assurance dommage, c'est-à-dire couvrir sinon, la totalité du moins une part importante de la perte de production située au delà de franchise. Dans la réalité, aucune de ces deux conditions n'est réunie : d'une part, il n'existe pas d'instruments opérationnels permettant aux exploitants de constituer les bonnes années de ressources financières mobilisables en cas d'accident d'ampleur modéré ; d'autre part le taux d'indemnisation qui ne dépasse 30% de la perte de production tend à assimiler l'aide accordée à un soutien de revenu alors même que la perte de revenu n'est mesurée ni directement (auprès de chaque exploitant) ni indirectement (au niveau d'un secteur de production).

Or les effets de pertes de production sont très variables selon les secteurs et dans une moindre mesure selon les exploitations au sein d'un même secteur de production. Cette variabilité de la perte de revenu par rapport aux pertes de production génèrent dans le système actuel des disparités importantes particulièrement mal perçues lorsque le seuil de pertes élimine des producteurs dont la perte de revenu est pourtant supérieure à celle d'autres producteurs qui franchissent le seuil de perte de production. La conception du développement de l'assurance agriculture s'appuie sur l'évaluation des faiblesses et des limites des dispositifs en vigueur. En offrant un taux moyen d'indemnisation, des pertes de production, l'Etat n'assure que très partiellement la fonction d'assurance dommage. La volonté d'appliquer dans la pratique de l'utiliser comme un instrument de soutien de revenu se heurte à son incapacité à prendre en considération la relation variable selon les secteurs de production entre la perte de revenu et la perte de production. Par ailleurs le financement des subventions (indemnisations) servies au cours des dernières années illustre bien difficulté pour l'Etat à provisionner des réserves financières non utilisées.

Chapitre 2 : Le rôle des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer dans la gestion des risques. L'Etat doit favoriser le développement de système de gestion du risque car leur absence est préjudiciable au bien être collectif. L'intervention publique s'impose notamment dans deux domaines : la financiarisation de l'agriculture à travers la micro-assurance par exemple et les subventions éventuelles aux pertes d'exploitation mortalité bétail. Le renforcement de la capacité des exploitations à résister aux accidents climatiques présentent un double intérêt : il consolide les filières de productions et de mises en marché des produits agricoles, il contribue à réduire les déséquilibres économiques et sociaux affectant les territoires ruraux. Cette double dimension justifie que les modalités d'une intervention publique en faveur de l'assurance agricole puissent faire l'objet d'un examen concerté associant l'Etat et la Direction nationale des assurances.

L'un des rôles les plus importants de l'Etat en matière de promotion agricole est la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire approprié et, au besoin d'une législation spécifique à l'assurance agricole (**section 1**). Dans le cadre de la politique communautaire, les Directions Nationales des Assurances doivent y concourir largement au sein des instances de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (**section 2**).

Section 1 : Le rôle de l'Etat

Le rôle de l'Etat est central dans la mise en place du régime d'assurance agricole qui n'est viable qu'avec son soutien. Au Sénégal et au Mali par exemple les gouvernements ont codifié le principe de la gestion des risques agricoles par des lois : (2004-16 du 24/05/2004 portant loi d'orientation agro-sylvo- pastorale pour le Sénégal ; et la loi 06-045 du 05/09/2006 portant loi d'orientation agricole du Mali).²² Les différentes formes de soutien des pouvoirs publics tournent autour de subventions directes de primes pour mettre l'assurance agricole à la portée de tous les agriculteurs et plus particulièrement des petits exploitants (**paragraphe 2**). La gestion du risque est un élément structurant des politiques publiques pouvant servir de pivot à la redéfinition ou au renforcement des politiques agricoles. L'Etat peut favoriser la création ou le développement de marchés du risque en subventionnant les primes d'assurance, les pertes d'exploitations ou mortalité bétail (**paragraphe 1**).

²² Revue semestrielle « Afrique Assurance » N° 003 du 1^{er} semestre 2012, p 26

Son intervention se justifie tout particulièrement pour prémunir les agriculteurs contre la mauvaise récolte ou l'abattage d'un cheptel suite à une épidémie de maladies.

Paragraphe 1 : Le financement de l'agriculture

La première condition est liée à la présence d'une volonté politique. Dans des pays dépendant massivement de l'agriculture, la volatilité des prix agricoles et l'exposition aux aléas climatiques sont des problèmes d'envergure nationale, du fait du nombre important de personnes concernées et de l'ampleur possible des dégâts.

La mise en œuvre de mécanismes privés de gestion des risques agricoles requiert une articulation entre plusieurs acteurs et l'instauration d'un climat de confiance entre eux. Une des premières responsabilités de l'Etat est de mettre en place un environnement réglementaire favorable. Un cadre juridique et réglementaire est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement de ces systèmes. L'implication de l'Etat peut aussi se traduire par la mise en œuvre de politiques publiques favorables et incitatives. Outre cela, l'Etat a également apporté un soutien financier pour le développement de ces outils privés et leur orientation vers la cible peu rentable que représente l'agriculture familiale.

Différents types d'appui sont possibles : la prise en charge des investissements initiaux (lieux de stockage du coton, café, etc.), la subvention d'une partie des coûts de fonctionnement liés à l'atteinte d'une population rurale (subvention à l'exploitation pour les opérateurs ou les distributeurs).

L'activité pastorale étant très extensive, le contrôle imparfait de l'ensemble des animaux peut entraîner des divagations de bétail d'où peuvent découler des dégâts involontaires. C'est en particulier le cas lorsque des animaux pénètrent dans des champs cultivés et y font des déprédations.

L'usage d'espaces communautaires conflictuel peut être le moyen de faire valoir des intérêts lorsqu'il n'existe pas de moyen de concertation pour les défendre. C'est aux éleveurs de s'organiser pour défendre leurs intérêts : de plus en plus d'organisations pastorales se créent pour organiser leur profession et désignent des portes parole pour les représenter. Ils doivent parvenir aussi à se faire entendre au niveau national, notamment par l'élection de représentants dans les instances politiques et par du lobbying dans le secteur économique. Il revient à l'Etat d'assurer l'arbitrage entre les parties, de ménager des espaces de concertation et de décentraliser autant que possible le règlement des conflits au niveau local.

Il est aussi de son ressort de faire évoluer la législation vers une plus grande sécurisation des activités pastorales.

Les risques agricoles, à savoir les sécheresses, les infestations de nuisibles ou les inondations affectent généralement un grand nombre d'agriculteurs à la fois. Cependant le concept de mutualisation des risques ne fonctionne pas si toutes les personnes assurées ou une grande partie d'entre elles font valoir leur droit à indemnisation simultanément.

Cela surchargerait la capacité financière de n'importe quelle compagnie d'assurance et la mettrait en faillite. Les compagnies de réassurance, telles que sont de ce fait particulièrement importantes dans tous les systèmes d'assurance agricole, puisque les réassureurs assurent les compagnies d'assurance contre les risques de catastrophe. Les caractéristiques du secteur agricole décrites dans ce qui précède font que les travaux d'élaboration et de mise en œuvre d'assurances agricoles sont très laborieux et que les produits sont en conséquence très chers. C'est la raison pour laquelle presque aucune assurance agricole ne parvient à couvrir ses coûts avec les primes qui lui sont versées. La plupart d'entre elles doivent donc être aidées financièrement par des subventions versées par les gouvernements. En raison du rôle stratégique que le secteur agricole joue pour l'ensemble de l'économie, la plupart des gouvernements sont prêts à subventionner les assurances agricoles. La structure de l'agriculture à petite échelle dans les pays en développement, qui se caractérise par une faible productivité, de bas revenus et le fait qu'elle se pratique dans de vastes zones éloignées, constitue un autre problème. Les frais généraux en résultant obligeraient à prélever des cotisations importantes excédant les capacités financières qu'ont les paysans pauvres. Cependant, le nouvel instrument des micro-assurances agricoles pourrait fournir des produits d'assurance novateurs à des prix abordables qui sont adaptés à la situation socioéconomique des petits agriculteurs pauvres²³.

Les micro-assurances sont un important service financier en faveur des pauvres existant à côté d'autres services de micro finance tels que l'épargne, les prêts et les paiements sans numéraire, qui satisfont les besoins spécifiques des personnes à bas revenus qui n'ont que des contacts limités ou qui n'ont jamais eu de contact avec des assurances. Les assurances agricoles indexées sont des systèmes de micro-assurance qui se caractérisent par des contrats uniformes pour toutes les personnes assurées et par la standardisation des paiements d'indemnisation des dommages : la compagnie d'assurance n'assure pas les pertes qu'un agriculteur individuel risque de subir, mais assure certaines valeurs d'un

²³ Gertraud Faltermeier « La gestion des risques grâce aux assurances agricoles » ; Division 45, Agriculture, pêche et alimentation PP 30-32

indice fixe dans une région ; cela signifie que les compagnies d'assurance garantissent l'indemnisation de tous les agriculteurs assurés dans une région si l'événement déterminé, l'indice, se produit. Cela permet d'exercer un contrôle à bas coût et, par conséquent, réduit les coûts de transaction liés à la mise en œuvre du système d'assurance agricole et permet de réduire les primes à de faibles montants qui deviennent abordables pour les agriculteurs à bas revenus. Les indices doivent être pertinents pour les agriculteurs et être en étroite corrélation avec les pertes subies, mais doivent également permettre que les produits d'assurance se caractérisent par un bon rapport coûts-bénéfices pour les compagnies d'assurance.

Les micro-assurances agricoles complètent la vaste stratégie de gestion des risques des agriculteurs, mais ne s'y substituent pas. Lorsque les contrats financiers sont subventionnés, les coûts pour les agriculteurs s'avèrent supérieurs aux gains que ces subventions génèrent chez les producteurs. Ce résultat s'explique par le fait que les subventions rendraient les contrats plus efficaces dans la réduction des risques de marché. Dans le cadre de la stratégie de reconstruction et de relance pour la réduction de la pauvreté élaborée par le gouvernement centrafricain dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le développement régional intégré du secteur agricole est une composante essentielle. En effet, le secteur rural constitue un secteur stratégique pour la lutte contre la pauvreté et la faim. Par conséquent, le gouvernement entend réaliser une performance soutenue et durable de l'activité agricole. Pour cela, plusieurs mesures sont prévues, parmi lesquelles un vaste programme d'infrastructures de soutien à la production, la distribution et la commercialisation. De plus, dans le cadre de l'intensification des productions agricoles, les productions maraîchères apparaissent de plus en plus prometteuses en raison de leurs caractéristiques spécifiques qui contribuent à l'intensification de l'agriculture et de l'occupation des sols et de la valorisation optimale de l'eau.

Ces mesures prévoient d'adopter une gestion intégrée dans les différents domaines d'activités en tenant également compte de la nécessité de renforcer les capacités adaptatives à long terme en vue de lutter contre les effets néfastes et de capitaliser les effets positifs des changements climatiques.²⁴

²⁴ République Centrafricaine. Document stratégique de réduction de la Pauvreté. http://www.cf.undp.org/DSRP/CAR_PRSP_FRA.pdf.

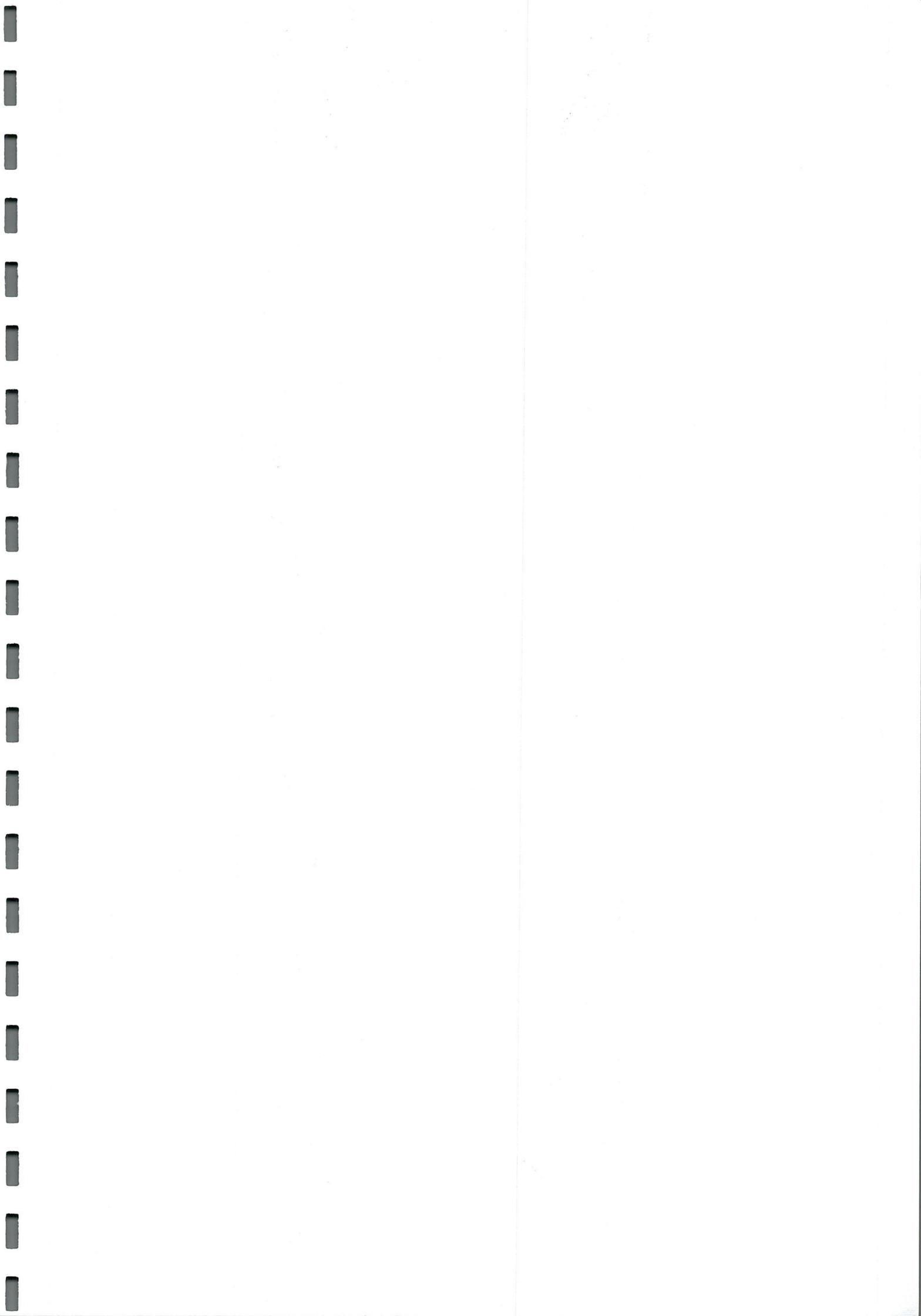
Paragraphe 2 : La subvention des primes, pertes d'exploitation, mortalité bétail

Les pouvoirs publics doivent-ils privilégier : la gestion des crises ex-post, en versant aux agriculteurs des aides ad hoc, décidées au cas par cas selon l'intensité des calamités naturelles ou des baisses de prix ou donner la priorité à la gestion des risques ex-ante, en encourageant les agriculteurs à se couvrir par des contrats financiers ou des assurances récolte/revenu ?

Les Etats-Unis, comme l'Espagne, ont choisi la seconde option, estimant que les exploitants ont besoin de connaître à l'avance leur exposition aux risques pour optimiser leurs décisions de gestion et d'investissement. Mais l'objectif n'a pas été atteint, car les Etats-Unis ont maintenu des aides ad hoc en cas de calamité naturelle de grande ampleur. Le Congrès débloque régulièrement des aides d'urgence pour aider les producteurs confrontés à des sécheresses ou des inondations jugées exceptionnelles. Généralement, même les producteurs qui ne sont pas assurés touchent ces aides. La coexistence de la gestion des crises et de la gestion des risques renchérit considérablement le coût de cette dernière. En effet, le gouvernement fédéral doit subventionner fortement les primes d'assurance pour inciter les agriculteurs à participer aux programmes, car ils savent qu'ils seront indemnisés en cas de coup dur. L'Espagne a bien pris la mesure du problème : les aides ad hoc contre les calamités naturelles y sont pratiquement interdites, ou du moins très réglementées afin de ne pas décourager l'assurance. Les agriculteurs américains font valoir que, en raison des franchises existantes, les indemnités d'assurance récolte compensent généralement moins de la moitié des pertes et doivent donc être complétées par des aides ad hoc.

Le problème revient donc au niveau de risque que les pouvoirs publics jugent possible et/ou souhaitable de faire supporter aux agriculteurs. Les réflexions en cours visent soit à créer un régime permanent d'indemnisation des calamités naturelles, basé sur des aides directes et complété par des assurances, soit au contraire à renforcer les programmes d'assurance (en donnant aux agriculteurs la possibilité de réduire leur taux de franchise) pour diminuer voire supprimer le recours aux indemnisations directes.

Les aides contre les catastrophes naturelles, qu'elles soient versées directement aux producteurs ou s'inscrivent dans le cadre de la participation financière de l'Etat à des programmes d'assurance récolte, doivent satisfaire principalement à deux conditions. D'une part, il faut que les pouvoirs publics reconnaissent formellement qu'une catastrophe naturelle « ou une calamité similaire » s'est produite.



D'autre part, la perte de production doit dépasser un certain pourcentage (30 % par exemple) de la production moyenne, sinon elle ne peut pas être indemnisée. Ces deux critères excluent les indemnités d'assurance récolte versées pour les aléas climatiques les plus courants. Contrairement aux aides contre les pertes de revenu, les versements contre les pertes de production peuvent compenser la totalité du manque à gagner, mais « pas plus du coût total de remplacement de ce qui aura été perdu.

L'Afrique, sinon la République Centrafricaine pourrait utilement s'inspirer de l'importance accordée, aux Etats-Unis, à la recherche et au développement de nouveaux outils de gestion des risques agricoles. Dans ce pays, les consultants privés, les universités, les organisations agricoles... reçoivent des financements publics pour créer des outils destinés à des productions, des catégories de producteurs ou des régions spécifiques, ce qui permet d'élargir encore la gamme d'instruments à la disposition des exploitants. Les Américains donnent également l'exemple en ce qui concerne la formation des agriculteurs à l'utilisation des outils de gestion des risques et de ses enjeux, en particulier les contrats à terme et les options. Un gros effort de vulgarisation reste encore à faire, dans ce domaine. Les lois en vigueur dans les États, qui peuvent concourir à la plus forte participation des communautés de pêcheurs et même promouvoir la pêche artisanale, pourraient alors être taxées de protectionnisme et seraient considérées comme non conformes.

Cela pose, en particulier, la question des subventions des États au secteur. Les effets des subventions varient selon la nature et l'application des systèmes de gestion de la pêche, selon l'état et la nature des stocks de poissons et selon le type et la durée de la subvention. Les effets qui participent de l'augmentation de l'effort de pêche et du développement de la pêche illicite sont en particulier, les subventions pour acheter ou moderniser les navires, les contributions financières au secteur privé, le soutien des prix aux pêcheurs ou le paiement des droits d'action au ZEE. Les subventions peuvent, dans cette perspective, améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés de pêcheurs et même contribuer à la préservation des ressources.

Section 2 : Le rôle de la Direction Nationale des Assurances et des Assureurs Centrafricains

Les Directions Nationales des Assurances qui sont des bras instrumentaires des Etats en matière de politique d'assurance, jouent un rôle extrêmement important dans le cadre de la mise en place des bases institutionnelles, logistiques et documentaires de l'assurance

agricole, mais également des partenariats entre le secteur privé et le secteur public. D'après l'expérience internationale, la mise en place de l'assurance agricole est plus efficace et mieux gérée quand elle est aux mains du secteur privé. Toutefois quand les marchés et infrastructures en matière d'assurance sont peu développés, l'Etat peut jouer un rôle important dans la promotion de l'assurance agricole (**paragraphe 1**) surtout dans la phase de démarrage de nouveaux programmes d'assurance agricole commerciale privée. La Direction Nationale des Assurances (DNA), les assureurs sont invités à apporter un soutien complémentaire ou spécifique, notamment la mise en place d'un régime d'assurance agricole (**paragraphe 2**) et sa promotion afin de préserver des secteurs de productions particulièrement fragiles ou exposés à une forte sinistralité.

Paragraphe 1 : La promotion de l'assurance agricole

Les assureurs locaux sont sollicités pour porter le programme d'assurance agricole. Ils accusent une insuffisance plus ou moins structurelle pour gérer le programme d'assurance agricole. Ils peuvent toutefois être mobilisés autour du capital pour leur expertise en matière de gestion de risque mais aussi dans le cadre d'un partenariat consistant à leur fait accéder à une clientèle qui était hors de leur portée.

Le choix des produits à commercialiser est déterminé par les outputs de l'étude technique qui doivent clairement identifier les besoins d'assurance et les risques que les agriculteurs souhaitent assurer.

Le débat sur les types de polices à commercialiser ne doit surtout pas être caporalisé par les Assureurs. Pour cela, les Directions Nationales doivent arbitrer ledit débat en tenant compte des spécificités du marché. Les principaux produits doivent être des variantes de l'assurance récolte et de l'assurance bétail.

L'assurance récolte peut être spécialement dédiée aux récoltes (c'est-à-dire de type multirisque agricole). L'assurance perte de récolte indemnise la perte subie par la récolte du fait des événements couverts dans la police. Les événements couverts ressortissent à la typologie des risques climatiques, biotiques, anthropiques etc. Les garanties peuvent être de type « Tous risques sauf... », ou de type « périls dénommés ».²⁵ L'assurance multirisque agricole couvre non seulement les récoltes comme dans le cadre de l'assurance perte de récoltes mais aussi des biens et des matériels agricoles contre les risques de dommage classique comme l'incendie, le vol, les responsabilités civiles de l'exploitant agricole etc. L'assurance mortalité du bétail doit se décliner en deux variantes couvrant la mortalité de toutes causes confondues (c'est la forme de tout risque) ou la mortalité du fait

²⁵ Revue semestrielle « Afrique Assurance » n° 003 de février 2012, P 28

de certains risques spécifiques (c'est la forme périls dénommés). L'assurance mortalité «Tous risques » indemnise la perte de valeur subie du fait du décès de l'animal quelle que soit la cause (sauf si la cause relève de la faute intentionnelle ou d'événements exclus dans la police). L'assurance mortalité par accident indemnise la perte de la valeur subie du fait du décès accidentel de l'animal causé par accident de la route, feux de brousse, noyade, empoisonnement etc.²⁶ Les catastrophes naturelles qui sont de divers ordres (inondation, sécheresse, incendie attaques acridiennes etc.) dépassent le cadre de l'assurance récolte. Ces fléaux doivent être pris en compte par les pouvoirs publics avec la mise en place des différents fonds et des subventions ou indemnisations en fonction des circonstances. La prise en compte des cultures maraîchères dans le cadre de l'assurance récolte est complexe compte tenu de la nature de ces spéculations (produits périssables). Par ailleurs l'objectif est de rechercher la professionnalisation de l'agriculture en République Centrafricaine en vue de la rendre plus productive et plus compétitive. La mise en place d'assurance agricole contribuera entre autres audits objectifs. Elle devra permettre une sécurisation des revenus des producteurs, une augmentation de la solvabilité auprès des Banques et par conséquent un accroissement des financements en faveur de l'agriculture. La mise en place d'une assurance récolte va permettre aux producteurs d'intensifier leur production agricole notamment en ayant accès au service financier pour l'approvisionnement en intrants et le renouvellement du matériel agricole. Ce qui permettra de sécuriser leurs revenus et de réduire les coûts de production compte tenu des économies d'échelle réalisées avec des productions plus importantes. L'assurance récolte devrait permettre au producteur d'améliorer son niveau de vie grâce à une sécurisation de ses revenus, mais aussi de faciliter la mobilisation des ressources pour le financement des investissements productifs ce qui lui permettra d'accroître sa production et par conséquent ses revenus. Pour un même montant d'aide, l'assurance récolte et le soutien à la couverture des prix sont les instruments les plus efficaces à la fois pour réduire le risque de revenu et pour accroître la production. Selon l'OCDE, l'assurance récolte, aux Etats-Unis, a deux fois plus d'impact sur la production que les paiements compensatoires et cinq fois plus d'effet sur la production que les paiements anticycliques. Ces résultats doivent cependant encore être affinés.²⁷

Ce constat est lourd d'implication pour l'orientation des politiques agricoles : les pouvoirs publics doivent trouver un compromis entre la gestion des risques, favorable aux agriculteurs et (dans une certaine mesure) à la collectivité, et les distorsions de marché

²⁶ Cours d' « Essai sur le génie des risques agricoles », juin 2011 ; pp 25-28

²⁷ Op.cit.

engendrées par les outils de gestion des risques, du fait de leur effet sur la production. De plus, il est crucial que les règles de l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC) prennent correctement en compte le double impact, sur la production et sur le risque, des instruments de politique agricole.

Paragraphe 2 : La mise en place d'un régime d'assurance agricole

Les Directions Nationales doivent améliorer les données et les systèmes d'information. Des données et des informations chronologiques sur la production et les rendements agricoles ainsi que sur les conditions climatiques, la nature et le montant des pertes sont essentielles pour l'élaboration et la tarification de tout produit d'assurance agricole. Les Directions Nationales des Assurances doivent fournir un service précieux en appuyant les structures de l'appareil statistique par la création des bases de données nationales.

Elles doivent à cet effet, amener l'Etat à prendre en charge le coût très élevé des données climatologiques fournies par les services de météo ; amener l'Etat à prendre en charge les coûts de l'étude technique et de faisabilité, mais aussi de la recherche développement des produits ; amener l'Etat à prendre en charge les coûts de renforcement des capacités en termes d'éducation et de formation. L'Etat a un rôle important à jouer dans l'introduction de nouveaux programmes d'assurance agricole en finançant : des programmes de vulgarisation à l'intention des agriculteurs ; des ateliers de renforcement de capacités et de programmes de formation à l'intention des cadres de l'assurance agricole. Amener l'Etat à prendre en charge le financement des risques catastrophes au dessus de la capacité de l'assureur agricole ou pour ce qui n'est pas pris en charge par la réassurance.

La mise en place de l'assurance récolte offrirait une très large extension du marché des assurances agricoles. L'impératif de trouver un équilibre technique entre les indemnisations de sinistres et primes encaissées conduit les assureurs à solliciter une garantie des pouvoirs publics face à des événements exceptionnels. Cette garantie doit aussi inciter les réassureurs à se positionner sur ce marché.

Sans réassurance, il n'y a pas d'assurance possible. Une autre vertu de l'intervention publique pourrait être de réduire le coût de l'assurance (en prenant à sa charge une partie directement ou indirectement) et d'encourager ainsi la mutualisation.

Les sociétés financières détiennent les clés de l'offre de demain. Qu'elles s'engagent et qu'elles innoveront, leur puissance au regard de la taille du marché leur permettra d'offrir des produits pour la garantie des risques agricoles.

La vraie question est de savoir à quel prix. Et donc de déterminer en concertation avec les pouvoirs publics, qu'est-ce qu'un événement exceptionnel et où s'arrêtent leur garantie.

La mise sur pied d'un cahier de charge est nécessaire dans la mise en place de l'assurance agricole dans la mesure où il permettra d'augmenter les rendements, donc de rendre l'exploitation agricole plus compétitive. Cependant, ce cahier de charge devra s'adapter aux conditions et réalités des producteurs et de l'environnement de production. Toutefois, il convient de préciser que ce cahier de charge consiste pour le producteur à respecter les itinéraires et le calendrier cultural en vue d'une bonne production agricole.

CONCLUSION

Le poids de l'agriculture dans l'économie des pays d'Afrique est si important que toute « sécurisation par l'assurance passe par une pénétration de ce secteur ».

L'agriculture est l'activité première pour plus de 60 % de la population active africaine.

Elle représente plus de 30 % de la richesse nationale mesurée par le produit intérieur brut (PIB) dans bon nombre de pays africains subsahariens. L'agriculture procure plus de 15% des recettes d'exportation des pays africains. L'agriculture couvre plus de 75% des besoins alimentaires des pays africains. L'agriculture est l'occupation des couches les plus défavorisées des populations africaines, celles ayant vraisemblablement les plus faibles revenus. L'agriculture africaine dépend à plus de 95% des eaux de pluie.²⁸

Les évolutions climatiques constituent une grave menace pour l'agriculture au sens large à raison de leur impact sur les productions et les rendements. Le développement de l'assurance agricole vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'efficacité et équité de la dépense publique. Plus spécifiquement, elle devrait aussi réduire les aléas que subissent les agriculteurs et stabiliser leurs revenus en leur apportant une croissance régulière, tout en apportant la sécurité alimentaire pour les populations avec l'augmentation des productions nationales.

Dans la zone CIMA, les systèmes d'assurance agricoles sont variés et ont connu des évolutions dans certains pays comme le Sénégal et le Mali par exemple. Les systèmes d'assurance agricoles sont financés par le secteur public, le secteur privé ou les deux à la fois en fonction des pays. Le choix d'un système d'assurance sociale contre une assurance commerciale ou vice versa dépend des objectifs des pouvoirs publics. Si l'objectif est de soutenir le pouvoir d'achat des agriculteurs ou simplement d'accroître les revenus des ménages ruraux en vue de leur garantir un revenu minimum, l'assurance agricole commerciale n'est pas un instrument efficace. L'assurance agricole commerciale est cependant un instrument efficace de financement des risques dans le cadre d'une stratégie globale de gestion des risques agricoles. Les assureurs locaux sont sollicités à priori pour porter le programme d'assurance agricole. Ils accusent une insuffisance plus ou moins structurelle (car toute l'architecture de leur système de production est dédiée aux risques «citadins») à se déployer en zone rurale pour gérer le programme d'assurance agricole.

Ils peuvent toutefois être mobilisés autour du capital pour leur expertise en matière de gestion du risque mais aussi dans le cadre d'un partenariat consistant à leur faire accéder à

²⁸ La conférence de Mr. Amadou Ndiouga Ndiaye, Directeur Général de la CNAAS (Caisse Nationale D'Assurance Agricole du Sénégal) donnée lors de la FANAF 2011 à Dakar.

une clientèle qui était hors de leur portée. Quelque soit le système d'assurance agricole retenu, un partenariat est toujours souhaitable pour l'utilisation de leurs infrastructures de vente. L'importance sociale et économique de l'assurance agricole est bien comprise par les adhérents de la FANAF qui ont pris une résolution en clôture de l'Assemblée Générale tenue à Dakar en 2011 que nous reproduisons ici :

L'Assemblée Générale recommande : d'organiser les états généraux de l'Assurance agricole en collaboration avec les organisations paysannes.

De mettre en place un comité technique composé des Directions Nationales des Assurances, des bailleurs de fonds, des Réassureurs, des Institutions de Micro Finance, des Banques pour élaborer les termes de références desdits Etats généraux.

De prendre des dispositions idoines permettant la mise en place de système d'assurances agricoles dans les pays membres de la CIMA en vue de mieux lancer cette catégorie d'assurance ;

D'obtenir des Pouvoirs Publics des exonérations fiscales sur les activités de l'Assurances agricole ;

De mettre en place de fonds spéciaux avec l'aide des organisations internationales et de l'Etat ; de définir le type de Règlementation le mieux adapté à l'Assurance agricole dans la zone FANAF ; d'harmoniser les programmes d'Assurance agricole que les partenaires au développement exécutent dans certains pays.²⁹

En ce temps périlleux de crise généralisée qui frappe tous les pays, tout être humain, où qu'il vive, peut être précipité dans le dénuement total par des événements imprévus et se confronter à l'insécurité alimentaire. A côté de ces cas circonstanciels, il ya des individus et ils sont trop nombreux en République Centrafricaine dont le hasard du lieu de naissance place sur un cercle vicieux de pauvreté chronique et d'insécurité alimentaire. Pays classé parmi les plus pauvres du monde, la République Centrafricaine est un pays qui possède, en apparence, de nombreux atouts dans le domaine de la production alimentaire. Il devrait être le grenier de l'Afrique Centrale qui ravitaille ses voisins sahétiens en produits agricoles (céréales et fruits etc.), ses voisins forestiers en produits d'élevage (lait et viande). Or, non seulement il ne joue pas ce rôle stratégique, mais encore, ses habitants croupissent dans la miséricorde. Comment expliquer cette situation ? Il faut, au-delà des apparences, examiner les conditions réelles ainsi que les activités de production alimentaire dans ce pays. De bonnes conditions climatiques, de sérieux problèmes. L'exubérance de la végétation sous les tropiques cache un problème majeur que la plupart des gens ignorent.

²⁹ La conférence de Mr. Amadou Ndiouga Ndiaye, Directeur Général de la CNAAS (Caisse Nationale D'Assurance Agricole du Sénégal) donnée lors de la FANAF 2011 à Dakar.

En effet, on a l'habitude de commettre l'erreur de déduire, à partir de l'observation de la luxuriance de la végétation tropicale, de l'existence de sols pédagogiquement riches. En réalité les sols ferrallitiques sont pauvres, peu profondes et fragiles. L'abondance des pluies cache d'autres problèmes que rencontrent les agriculteurs centrafricains, problèmes que les profanes ignorent encore et ne voient que les bons côtés d'une pluviométrie abondante. En effet, sous ce climat chaud et humide se développent des phytopathologies de toutes sortes. Les ennemis des cultures sont nombreux. Depuis les micro-organismes en passant par divers insectes jusqu'aux rongeurs, oiseaux et primates. De nouvelles phytopathologies apparaissent soudainement et défient la compétence des services techniques spécialisés. Sous d'autres cieux, par exemple sous le climat chaud et sec du sahel, les ennemis des cultures sont moins nombreux et se réduisent essentiellement à quelques espèces d'insectes et aux oiseaux granivores. D'autre part, l'abondance des pluies favorise la croissance rapide des adventices et pose aux agriculteurs le problème d'entretien des cultures. Par ailleurs, la forte densité des arbres, les hautes herbes dans cette zone climatique rendent difficile l'emblavement manuel de grandes superficies avec des outils rudimentaires ainsi que la pratique de la culture attelée. Enfin, la forte pluviométrie occasionne le lessivage des éléments fertilisants et l'érosion des sols.

Disons que pour la République Centrafricaine, les possibilités existent, mais les zones rurales sont médiocrement intégrées à l'économie nationale. Les difficultés d'évolution sont nombreuses, le paysan est attaché à un système autarcique et accepte mal, de ce fait, les interventions extérieures, toute novation risque de rompre l'équilibre villageois, celui qui adopte d'autres techniques se désolidarise de la communauté et une véritable réforme agraire devra s'accompagner d'une mutation sociale.

La couverture des risques agricoles est une nécessité, à la fois pour les acteurs économiques et pour l'Etat. En l'absence d'instruments adaptés à cet effet, les agriculteurs ou les entreprises de transformation des produits agricoles perdent en compétitivité et le bien être des consommateurs diminue. Aucun instrument de gestion des risques ne peut répondre, seul, à la variété des situations. Une combinaison d'outils est nécessaire en fonction de la nature et de l'ampleur des risques, des productions et des filières concernées, ainsi que des objectifs recherchés par les agriculteurs et les pouvoirs publics (couverture du risque de rendement ou des variations de prix, stabilisation interannuelle ou sécurisation annuelle du niveau de revenu etc.). Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer dans la couverture de la gestion des risques. Ils peuvent favoriser la création ou le développement de marchés du risque, en subventionnant par exemple les primes

d'assurance. Leur intervention se justifie tout particulièrement, d'une part pour la mise en place de mécanismes de lissage du revenu, relativement peu coûteux, et d'autre part pour prémunir les agriculteurs contre les aléas systémiques d'ampleur exceptionnelle. L'Etat doit également garantir aux agriculteurs un accès équitable aux dispositifs de gestion et de la couverture du risque et par conséquent peut soutenir les actions de recherche et de formations dans ce domaine. Les agriculteurs devraient être mieux formés à la gestion des risques pour une meilleure couverture, qui revêt de multiples aspects (connaissance du risque de rendement et de prix, utilisation des outils existants, accès à l'information, etc.).

La gestion des risques doit être abordée de façon solidaire et se coordonner, sur la base du dialogue et de la concertation, depuis l'unité de production jusqu'à la société toute entière dans laquelle s'inscrivent les activités agricoles et pastorales.

BIBLIOGRAPHIE

AFD (2005), « Proposition d'organisation des outils de gestion du risque de marché au bénéfice des filières cotonnières africaines », intervention lors d'un atelier organisé par l'AFD à Dakar.

AMADOU, I. (2002), Fiche documentaire : Afrique Verte et la sécurité alimentaire au Sahel : les banques de céréales, Afrique Verte, Montreuil.

Anne Chetaille, Aurore Duffau, Guillaume Horr ard, Damien Lagandr , Bastien Oggeri, Ilan Rozenkopf, GRET «Gestion des risques agricoles par les petits producteurs. Focus sur l'assurance r colte indicielle et le warrantage » N  113, Mai 2011

CLANET JC. Les  leveurs de l'ouest tchadien. La mobilit  des  leveurs du Kanem et leur r ponse   la crise climatique de 1969-1970. Th se de doctorat de 3e cycle, universit  de Rouen, 1975.

Colin de Verdi re, « Etude compar e de trois syst mes agropastoraux dans la r gion de Filingu , Niger, les cons quences de la s dentarisation de l' levage pastoral au Sahel, 220 P

CORDIER, J. (2006), Proposition d'organisation des outils de gestion du risque de march  au b n fice des filières cotonnières africaines. Agence Fran aise de D veloppement, Paris.

Minist re de l'Agriculture, annuaire statistique agricole, 1996

MORVANT-ROUX, S. (2009), Exclusion et liens financiers, micro finance pour l'agriculture des pays du Sud, *Economica*, Paris.

NABETH, M. (2006), Micro-assurance : d fis, mise en place et commercialisation, L'argus de l'assurance, Antony.

OMC (2008), Evolution récente des prix des produits agricoles de base et pays les moins avancés, Genève

Rapport d'étude sur l'état des lieux de l'hydraulique agricole en RCA, Bureau sous-régional FAO pour l'Afrique Centrale, 2008

République Centrafricaine. Document stratégique de réduction de la Pauvreté.

République Centrafricaine-UNFCCC. Programme d'action national d'adaptation (PANA) au changement climatique. Mai 2008

ANNEXES

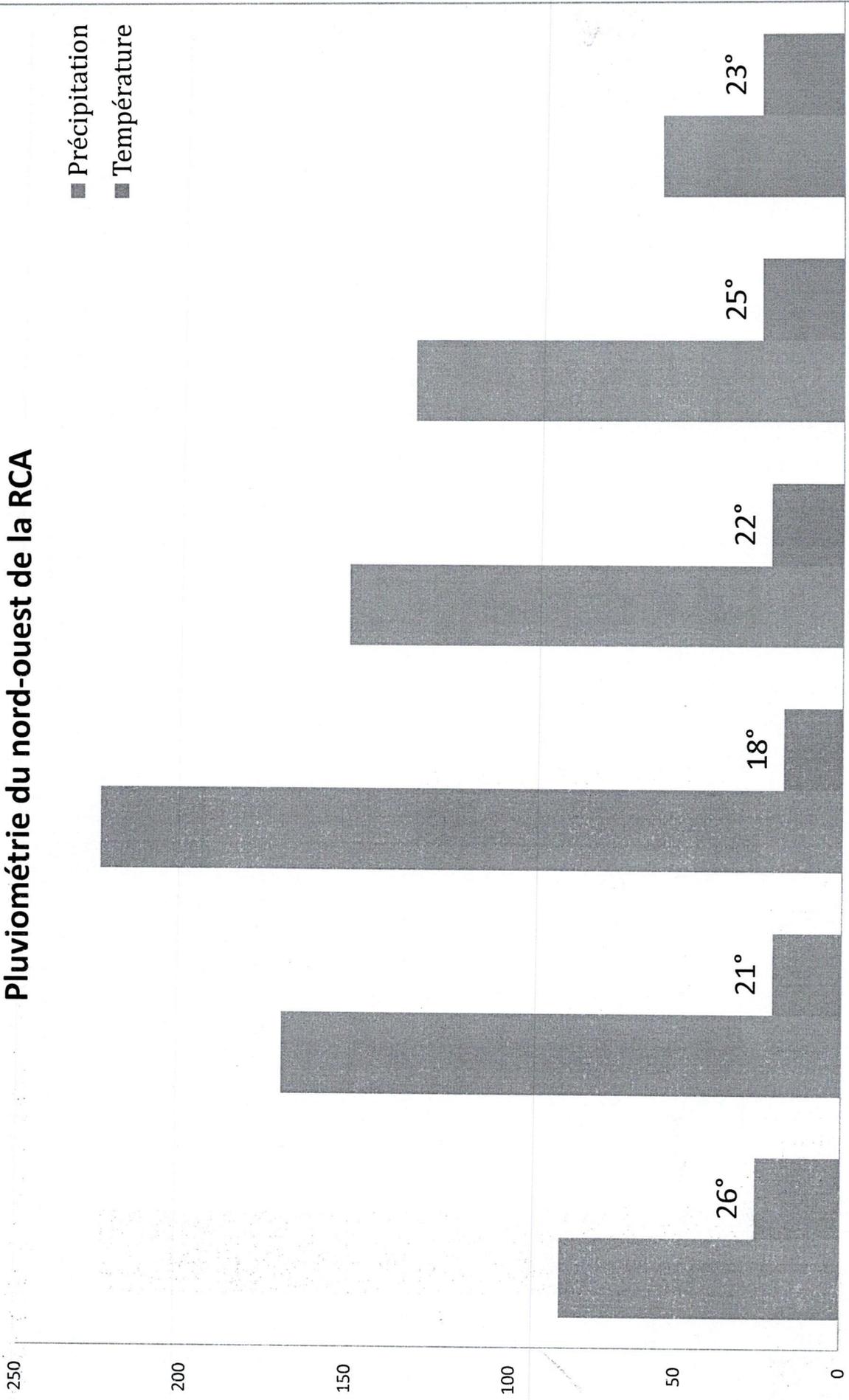
Evolution des principales productions agricoles (en milliers de tonnes)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Manioc	274	267	283	272	280	286	224	257	257	271
Arachides	71	72	132	134	132	38	88	95	123	124
Maïs	51	45	45	41	42	32	39	34	41	32
Sorgho-mils	49	51	42	41	42	46	41	47	56	54
Sésame	12	11	13	12	13	10	12,5	10	11	11
Coton graine	52	45	47	33	41	28	32	28	23	18
Café marchand	9	10	10	12	10	11	13	16	16,8	17
Tabac	1,2	1,4	1,7	1,9	2,4	2,9	1,8	1,2	0,9	1

Source: Pierre VENNETIER " Atlas de la République Centrafricaine", édition Jeune Afrique, 1984, 64 p.

Pluviométrie du nord-ouest de la RCA

- Précipitation
- Température



Jun

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

TABLES DES MATIERES

DEDICACES	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
RESUME	v
ABSTRACT.....	vi
SOMMAIRE.....	vii
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATION DES RISQUES AGRICOLES.....	7
Chapitre 1 : Présentation de l'agriculture centrafricaine.....	8
Section 1 : La production végétale	8
Paragraphe 1 : La culture vivrière.....	8
Paragraphe 2 : La culture de rente ou industrielle	10
A. La culture annuelle : le coton	10
B. La culture pérenne : le café	13
Section 2 : La production animale.....	14
Paragraphe 1 : L'élevage centrafricain	15
Paragraphe : 2 La pêche.....	16
A. La chasse et la pêche traditionnelle	16
B. La pisciculture.....	17
Chapitre 2 : Les risques liés aux activités agricoles.....	19
Section 1 : Les risques naturels	19
Paragraphe 1 : Les risques climatiques.....	20
Paragraphe 2 : Les risques en pastoralisme et les risques sanitaires	22
A. Le risque en pastoralisme.....	23
B. Les risques sanitaires.....	26
Section 2 : Les risques environnementaux	28

	59
Paragraphe 1 : Les feux de brousse ou incendie	28
Paragraphe 2 : Le risque vol de bétails	30
DEUXIEME PARTIE : LES SOLUTIONS DE COUVERTURE EN ASSURANCE.....	31
Chapitre 1 : Le choix des stratégies et systèmes d'assurances agricoles	32
Section 1 : La stratégie de prévention contre les calamités naturelles	32
Paragraphe 1 : L'assurance de culture	32
Paragraphe 2 : L'assurance du bétail	34
Section 2 : La stratégie de traitement des risques agricoles	37
Paragraphe 1 : La couverture directe basée sur le principe indemnitaire	38
Paragraphe 2 : L'indemnité de fin de production	39
Chapitre 2 : Le rôle des pouvoirs publics.....	41
Section 1 : Le rôle de l'Etat	41
Paragraphe 1 : Le financement de l'agriculture.....	42
Paragraphe 2 : La subvention des primes, pertes d'exploitation, mortalité bétail ...	45
Section 2 : Le rôle de la Direction Nationale des Assurances et des Assureurs Centrafricains	46
Paragraphe 1 : La promotion de l'assurance agricole.....	47
Paragraphe 2 : La mise en place d'un régime d'assurance agricole	49
CONCLUSION.....	51
BIBLIOGRAPHIE.....	55
ANNEXES.....	57
TABLES DES MATIERES.....	58

